

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2948

22 novembre 2013

### SOMMAIRE

|  |               |  |               |
|--|---------------|--|---------------|
| <b>Actea S.A.</b> .....                          | <b>141464</b> | <b>Discovery Luxembourg 1 S.à r.l.</b> .....   | <b>141504</b> |
| <b>Actimage S.A.</b> .....                       | <b>141464</b> | <b>Domaine de SAYSSET S.C.I.</b> .....         | <b>141462</b> |
| <b>AddedValue S.A.</b> .....                     | <b>141465</b> | <b>Druster HoldCo S.à r.l.</b> .....           | <b>141469</b> |
| <b>ADN Consultants</b> .....                     | <b>141464</b> | <b>Four Seasons Luxembourg S.à r.l.</b> .....  | <b>141487</b> |
| <b>Agricultural Finance Investments S.A.</b> ..  | <b>141464</b> | <b>FSA Invest S.A.</b> .....                   | <b>141459</b> |
| <b>AI European Holdings S.à r.l.</b> .....       | <b>141463</b> | <b>Funds For Good S.A.</b> .....               | <b>141459</b> |
| <b>AMeDDiaS asbl., association sans but lu-</b>  |               | <b>Garage Paul KELLEN S.à r.l.</b> .....       | <b>141470</b> |
| <b>cratif</b> .....                              | <b>141462</b> | <b>Global Interim S.A.</b> .....               | <b>141459</b> |
| <b>Antonicelli S.à r.l.</b> .....                | <b>141465</b> | <b>Hime Holding 2 S.A.</b> .....               | <b>141458</b> |
| <b>AOE Tykhe S.A.</b> .....                      | <b>141467</b> | <b>IVK S.A.</b> .....                          | <b>141458</b> |
| <b>Aphorius Finance S.A.</b> .....               | <b>141465</b> | <b>LCD-Solidarité</b> .....                    | <b>141463</b> |
| <b>Arba Holding SPF</b> .....                    | <b>141465</b> | <b>Linea 3 SA</b> .....                        | <b>141463</b> |
| <b>Arnam S.à r.l.</b> .....                      | <b>141465</b> | <b>luXcom Trading Company S.A.</b> .....       | <b>141461</b> |
| <b>Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert</b> |               | <b>LuxembourgforFinance, Agency for the</b>    |               |
| <b>et Compagnie S.A.</b> .....                   | <b>141464</b> | <b>Development of the Financial Centre</b> ..  | <b>141463</b> |
| <b>Aube Invest S.A.-SPF</b> .....                | <b>141468</b> | <b>Lux-Forst S.à r.l.</b> .....                | <b>141458</b> |
| <b>Auvilu S.à r.l.</b> .....                     | <b>141458</b> | <b>Melchior CDO I S.A.</b> .....               | <b>141502</b> |
| <b>Bateco S.à r.l.</b> .....                     | <b>141462</b> | <b>MM Immobilière S.à r.l.</b> .....           | <b>141466</b> |
| <b>bayer &amp; hahn S.à r.l.</b> .....           | <b>141461</b> | <b>Osmosis International S.à r.l.</b> .....    | <b>141468</b> |
| <b>Business Consultants Europe S.A.</b> .....    | <b>141470</b> | <b>Petrus Managed Funds</b> .....              | <b>141459</b> |
| <b>BWI Company Limited S.A.</b> .....            | <b>141467</b> | <b>Pharcolux</b> .....                         | <b>141468</b> |
| <b>ByBox Field Support Limited</b> .....         | <b>141470</b> | <b>Polilux Holdings S.à r.l.</b> .....         | <b>141475</b> |
| <b>Calya International</b> .....                 | <b>141467</b> | <b>Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l.</b> .. | <b>141504</b> |
| <b>Casa Luxembourg s.à r.l.</b> .....            | <b>141468</b> | <b>Stone by Stone S.A.</b> .....               | <b>141471</b> |
| <b>Caspar Cine Belval</b> .....                  | <b>141469</b> | <b>TIAA Lux 7 S.à r.l.</b> .....               | <b>141468</b> |
| <b>Caspar Gestion Ressources</b> .....           | <b>141469</b> | <b>TMT SSF 2 S.à r.l.</b> .....                | <b>141460</b> |
| <b>caspART S.à r.l.</b> .....                    | <b>141462</b> | <b>TS &amp; CO S.à r.l.</b> .....              | <b>141460</b> |
| <b>Cogebyte S.à r.l.</b> .....                   | <b>141466</b> | <b>Vesalius Biocapital Holdings S.A.</b> ..... | <b>141460</b> |
| <b>ComStage</b> .....                            | <b>141467</b> | <b>Vieira do Minho S.à r.l.</b> .....          | <b>141460</b> |
| <b>Consult &amp; Concept S.A.</b> .....          | <b>141466</b> | <b>Whale Holdings S.à r.l.</b> .....           | <b>141461</b> |
| <b>Controlinveste International Finance</b> ..   | <b>141469</b> | <b>Windle Consulting S.à r.l.</b> .....        | <b>141460</b> |
| <b>CPPL Lux 1</b> .....                          | <b>141470</b> | <b>Zeta Due Finance S.A.</b> .....             | <b>141461</b> |
| <b>DDP Paris</b> .....                           | <b>141466</b> | <b>Zeta Tre Finance S.A.</b> .....             | <b>141461</b> |

**Hime Holding 2 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.  
R.C.S. Luxembourg B 180.640.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg.

Référence de publication: 2013146775/10.

(130179031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**Lux-Forst S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 34.525.

*Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2013*

Lors de l'assemblée générale extraordinaire du 3 juillet 2013 l'associé Monsieur Julien KLEIN a pris les résolutions suivantes:

1. La nomination du nouveau gérant Monsieur KLEIN Julien, directeur commercial, né à Luxembourg le 9 octobre 1965, demeurant à L-8558 Reichlange, 7a, rue Jean Bernard; pouvoir de signature individuel
2. Monsieur SEYLER Claude, retraité, né à Luxembourg, le 15 novembre 1940, demeurant à Kirschenerwee 6, L-8236 Mamer, a un pouvoir de signature individuel limité à EUR 1.250,00. Au-delà de ce seuil, la co-signature de l'autre gérant est nécessaire.

Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Pour extrait conforme

Julien KLEIN / Claude SEYLER

*Gérant / Gérant*

Référence de publication: 2013146863/19.

(130179614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**Auvilu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.  
R.C.S. Luxembourg B 133.092.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Clémency, le 21/10/2013.

Référence de publication: 2013147196/10.

(130179972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**IVK S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 180.565.

**EXTRAIT**

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue à la date du 21 octobre 2013 que les Administrateurs ont décidé de transférer, avec effet au 21 octobre 2013, le siège social de la société du 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

*Pour le Conseil d'Administration*

*Signatures*

Référence de publication: 2013147431/15.

(130180599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Global Interim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 62.566.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147366/10.

(130180370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Funds For Good S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1630 Luxembourg, 56, rue Glesener.

R.C.S. Luxembourg B 156.449.

—  
*Extrait des résolutions adoptées en date du 19 juin 2013, lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la Société Funds For Good s.a.*

L'Assemblée générale décide d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Monsieur Nicolas Crochet, né le 08 avril 1976, demeurant professionnellement à L-1330 Luxembourg, au 34a, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, de ses fonctions d'administrateur de la société Funds For Good s.a. avec effet immédiat.

L'Assemblée décide également de nommer Monsieur Nicolas Delattre, né le 26 octobre 1984, demeurant professionnellement à L-1630 Luxembourg, au 56, Rue Glesener, comme administrateur de la société Funds For Good s.a. avec effet immédiat.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale qui se tiendra en l'an 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Funds For Good s.a.

Signature

Référence de publication: 2013147349/19.

(130179991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**FSA Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 87.775.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147348/10.

(130179938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Petrus Managed Funds, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.434.

—  
Les comptes annuels au 31 mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 octobre 2013.

*Pour PETRUS MANAGED FUNDS*

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

*Agent Domiciliataire*

Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE

*- / Fondé de pouvoir*

Référence de publication: 2013147589/15.

(130180608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**TS & CO S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.600,00.**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 164.149.

—  
*Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil de gérance tenue le 17 octobre 2013 à 20h00*

Le siège social de TS&CO S.à.r.l. est transféré du 4-6, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg au 28, place de la Gare L-1616 Luxembourg, avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Christophe Petras / Jean-Michel Marq

Président / Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013147689/14.

(130180371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**TMT SSF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.993.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147683/10.

(130180348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Vesalius Biocapital Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1B, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 139.189.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS ATO

Référence de publication: 2013147702/10.

(130180302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Vieira do Minho S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 6, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 135.790.

—  
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Echternach, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147703/10.

(130180567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Windle Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 119.314.

—  
Les comptes annuels au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147706/10.

(130180485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Whale Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 2.550.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 90.055.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147708/10.

(130179930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Zeta Due Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.729.

*Dépôt complémentaire du dépôt enregistré et déposé le 18 septembre 2013 sous la référence L130160280*

Il est à noter que LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED personne morale, administrateur de notre société a comme représentant légal Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume -Uni.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013147710/12.

(130180159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Zeta Tre Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.  
R.C.S. Luxembourg B 146.347.

*Dépôt complémentaire du dépôt enregistré et déposé le 20 septembre 2013 sous la référence L130161475*

Il est à noter que LEXINGTON GOVERNANCE LIMITED personne morale, administrateur de notre société a comme représentant légal Monsieur Andrew Simon DAVIS, né le 28 juillet 1963 à Londres et domicilié professionnellement au 41, Chalton Street NW1 1JD, Londres, Royaume -Uni.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013147711/12.

(130180158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**bayer & hahn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6976 Oberanven, 1, rue du Coin.  
R.C.S. Luxembourg B 111.485.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147771/10.

(130181292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**luXcom Trading Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2418 Luxembourg, 5, rue de la Reine.  
R.C.S. Luxembourg B 169.329.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147776/10.

(130180732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**AMeDDiaS asbl., association sans but lucratif, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 45, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg F 7.426.

—  
*Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire annuelle du 10 octobre 2013*

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale a décidé à l'unanimité de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de l'association qui prendra la teneur suivante:

«L'association porte la dénomination AMeDDiaS asbl, association sans but lucratif.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Le siège de l'association pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à toute autre adresse de la commune du siège.»

Le président lève la séance à 19<sup>00</sup> heures.

Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Rabah LARBI / Linda SAADAOUI / Cisse HADJ BENGALI

Secrétaire / Scrutateur / Président

Référence de publication: 2013147745/19.

(130180555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Bateco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3512 Dudelange, 176-178, rue de la Libération.  
R.C.S. Luxembourg B 164.094.

—  
*Extrait d'assemblée générale extraordinaire du 04 février 2013*

*Résolutions:*

Accepte la démission du gérant technique Monsieur Da Costa Santos Carlos demeurant au n°107, rue du Faubourg, L- 3641 Kayl avec effet au 1<sup>er</sup> février 2013.

Fait à Dudelange, le 04 février 2013,

Monsieur Gonçalves Edinaldo / Monsieur Da Costa Santos Carlos.

en 3 exemplaires.

Référence de publication: 2013147746/13.

(130180579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Domaine de SAYSET S.C.I., Société Civile Immobilière.**

Siège social: L-8353 Garnich, 18, rue de l'école.  
R.C.S. Luxembourg E 4.006.

Suite à une assemblée générale, il a été décidé de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts comme suit:

«Le siège social est établi à Garnich»

Signatures.

Référence de publication: 2013147749/10.

(130180113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**caspART S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4239 Esch-sur-Alzette, 18, place Norbert Metz.  
R.C.S. Luxembourg B 153.412.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013147772/12.

(130181411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**LCD-Solidarité, Association sans but lucratif.**

Siège social: L-9233 Diekirch, 32, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg F 1.119.

Concerne la modification des statuts actuels:

Modification de l'article numéro 9

„L'assemblée générale ordinaire élit le conseil d'administration composé au maximum de sept à treize membres" -

Changement en:

„L'assemblée générale ordinaire élit le conseil d'administration composé au maximum de sept à vingt-et-un membres".

*Pour le Conseil d'Administration*

Schreiner Antoinette

Trésorière

Référence de publication: 2013147762/15.

(130180275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**LFF, LuxembourgforFinance, Agency for the Development of the Financial Centre, Groupement d'Intérêt Economique.**

Siège social: L-1615 Luxembourg, 7, rue Alcide de Gaspéri.

R.C.S. Luxembourg C 78.

*Décision de l'Assemblée du 23 septembre 2013*

Dans le cadre des budgets approuvés, le Président du Comité exécutif a le pouvoir d'engager le groupement sous sa seule signature pour des actes allant jusqu'à un montant de 50.000 euros. Pour tout engagement dépassant 50.000 euros, la signature d'un autre gérant ou du Responsable de l'Administration est requise.

Afin de faciliter l'administration journalière du groupement, notamment en ce qui concerne les paiements récurrents, le paiement des salaires et les actes administratifs, le Comité exécutif pourra donner pouvoir de signature au Responsable de l'Administration, ou, si nécessaire, à toute autre personne chargée de l'exécution de certains actes.

L'Etat du Grand-Duché de Luxembourg / PROFIL a.s.b.l.

Luc FRIEDEN / Signature

*Le Ministre des Finances / -*

Référence de publication: 2013147761/18.

(130180127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**Linea 3 SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 109.469.

Par la présente, j'ai le regret de vous faire part de ma démission au poste d'administrateur de la société LINEA 3 S.A. et ceci à partir du 22 octobre 2013.

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Salvatore Giallombardo.

Référence de publication: 2013147763/10.

(130180217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

**AI European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 168.122.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 19 juillet 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 19 août 2013.

Référence de publication: 2013147806/11.

(130181128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Agricultural Finance Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 146.061.

Le Bilan au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147805/10.

(130181114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**ADN Consultants, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8279 Holzem, 28, rue de Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 161.862.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 23 octobre 2013.

*Pour la société*

Me Martine DECKER

*Notaire*

Référence de publication: 2013147798/13.

(130181086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Actimage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 224, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 68.492.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147796/10.

(130180945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Actea S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1260 Luxembourg, 5, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 153.750.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ACTEA S.A.

Référence de publication: 2013147795/10.

(130181192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Assainissement Urbain Jean-Pierre Feidert et Compagnie S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 69-71, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 7.323.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2013147826/11.

(130180782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Arnam S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 73.680.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147825/11.

(130181415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Arba Holding SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 30.879.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 octobre 2013.

Pour copie conforme

*Pour la société*

Maître Carlo WERSANDT

*Notaire*

Référence de publication: 2013147823/14.

(130180761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Antoncelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3510 Dudelange, 36, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 123.073.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147816/9.

(130180961) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Aphorius Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 136.980.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147818/10.

(130181186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**AddedValue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 1, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 102.378.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 juillet 2013.

Référence de publication: 2013147779/10.

(130181019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**DDP Paris, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9638 Pommerloch, 19, route de Bastogne.  
R.C.S. Luxembourg B 171.091.

---

**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

En date du 7 octobre 2013, il a été décidé de fermer la succursale DDP Paris de la société DDP Bénélux, suite à la reprise de l'activité au Luxembourg par la société BMC SAS France au 30/10/2013.

**ADRESSE SUCCURSALE:**

Route de Bastogne 19  
9638 Pommerloch  
Luxembourg

**ACTIVITE:**

Magasin Vêtements et accessoires

Référence de publication: 2013147750/16.

(130180570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Cogebyte S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 8, rue de Strasbourg.  
R.C.S. Luxembourg B 138.869.

Le 18/10/2013 à 11 heures, sont présents:

Mme Deridder Colette, Mr Weerts Gérard, Mr Rouard Cédric

Représentant la totalité des parts sociales, afin de participer à:

*L'assemblée générale extraordinaire*

*Première résolution*

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture du rapport de la gérance décide de transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

8 rue De Strasbourg, L-2560 - Luxembourg

CETTE RESOLUTION EST ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

C. ROUARD / G. WEERTS.

Référence de publication: 2013147747/17.

(130180539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**MM Immobilière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 12, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 159.688.

*Assemblée Générale Extraordinaire du 1<sup>er</sup> octobre 2013*

En l'an deux mille treize, le 1<sup>er</sup> octobre à 14.00 heures, Madame MANGEN Marianne a pris la décision de démissionner de la société MM Immobilière sàrl, avec effet au 15 octobre 2013

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Fait à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Marianne FARON-HAON-MANGEN.

Référence de publication: 2013147743/12.

(130179604) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---

**Consult & Concept S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8311 Capellen, 81, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 153.746.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147896/9.

(130181003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Calya International, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 24, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 166.289.

—  
EXTRAIT

Lors de résolutions écrites signées le 19 octobre 2013, l'administrateur unique de la Société, a décidé de transférer le siège social de la Société au 30, boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*  
Mélanie Sauvage  
*Mandataire*

Référence de publication: 2013147881/15.

(130180999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**BWI Company Limited S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.  
R.C.S. Luxembourg B 147.667.

—  
EXTRAIT

Il résulte des décisions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 19 décembre 2012 que le mandat de la société Ernst & Young, société anonyme, en tant que Réviseur d'Entreprises a été renouvelé et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147879/14.

(130181190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**ComStage, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 25, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 140.772.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147894/10.

(130180635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**AOE Tykhe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1126 Luxembourg, 13, rue d'Amsterdam.  
R.C.S. Luxembourg B 144.876.

—  
L'Assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

- Acceptation de la démission de Audex Sàrl en tant que commissaire aux comptes.
- Nomination de Confide (RCB 112.073) avec adresse 68, avenue de la Liberté, 1930 Luxembourg comme commissaire aux comptes avec effet immédiat et ce jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 août 2013.

AOE Tykhe S.A.  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2013147817/15.

(130180637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Osmosis International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 87.346.

Les comptes annuels au 16 Octobre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147567/10.

(130180503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Pharcolux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.  
R.C.S. Luxembourg B 149.602.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 23 septembre 2013*

L'assemblée générale prend note du changement d'adresse du Commissaire aux Comptes, à savoir:  
Chester & Jones Sàrl, RCS Luxembourg B 120602, 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013147590/11.

(130180187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**TIAA Lux 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.259.600,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 122.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 10 octobre 2013.

Référence de publication: 2013147678/11.

(130179825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 octobre 2013.

---

**Aube Invest S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.  
R.C.S. Luxembourg B 26.883.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013147833/10.

(130181178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Casa Luxembourg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2529 Howald, 20, rue des Scillas.  
R.C.S. Luxembourg B 144.523.

Les comptes annuels au 31 janvier 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour CASA LUXEMBOURG SARL  
Société à responsabilité limitée  
FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013147903/12.

(130181212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Caspar Cine Belval, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 170.377.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013147904/12.

(130181268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Caspar Gestion Ressources, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4361 Esch-sur-Alzette, 12, avenue du Rock'n'Roll.  
R.C.S. Luxembourg B 170.372.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

ACA – Atelier Comptable & Administratif S.A.

Signature

Référence de publication: 2013147905/12.

(130181250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Druster HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 143.929.

Les comptes annuels au 31 Mars 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Druster Holdco S.à r.l*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2013147938/11.

(130181157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Controlinveste International Finance, Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 149.973.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la société en date du 14 octobre 2013*

1. Le conseil d'administration de la Société décide de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg au 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> octobre 2013.

2. Le conseil prend acte de la démission de Monsieur Georges GUDENBURG de son mandat d'administrateur B de la Société, avec effet au 3 octobre 2013.

3. Le conseil décide de coopter Monsieur Michel BULACH, né le 6 avril 1974 à Metz (France), résidant professionnellement au 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, en qualité d'administrateur B de la Société, avec effet immédiat et décide ensuite que sa nomination sera effective jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société en relation avec l'approbation des comptes clos au 31 décembre 2013.

L'adresse professionnelle actuelle de Monsieur Aidan FOLEY, administrateur B de la Société, est la suivante: 8-10, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147898/19.

(130181146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**CPPL Lux 1, Société Anonyme.****Capital social: EUR 126.850,00.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 77.025.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 8 octobre 2013*

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateurs de Monsieur Richard Debney, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à Manor Way, Blackheath, GB-SE39X6 Londres, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg et de Lux Business Management Sàrl, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 22 octobre 2013.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2013147931/19.

(130180726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**ByBox Field Support Limited, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 163.814.

—  
Le Bilan au 31 décembre 2012 de la société de droit étranger a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013147856/10.

(130180910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Business Consultants Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1518 Luxembourg, 1, rue Comte Joseph de Ferraris.

R.C.S. Luxembourg B 99.046.

—  
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 05 août 2013*

Sont renouvelés les mandats des administrateurs:

- Jan Adrianus Jacobus Bout,

- Petronella Helga Elly Bout,

- Robert John Bout,

pour une durée de 3 ans prenant fin lors de l'assemblée générale tenue en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

*Pour la société*

Référence de publication: 2013147855/16.

(130180714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

---

**Garage Paul KELLEN S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7526 Mersch, allée John W. Léonard.

R.C.S. Luxembourg B 23.336.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013148039/9.

(130180624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 octobre 2013.

**Stone by Stone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 180.867.

—  
STATUTS

L'an deux mille treize, le deuxième jour du mois d'octobre;

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**A COMPARU:**

La société anonyme, qualifiée comme société de gestion de patrimoine familial, régie par les lois du Luxembourg "WARM ARISONDA S.A., SPF", établie et ayant son siège social à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 59827,

ici représentée par Madame Nathalie PRIEUR, conseil fiscal, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, (la "Mandataire"), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par la Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer par les présentes et dont les statuts ont été arrêtés comme suit:

**I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes, par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme sous la dénomination de "STONE BY STONE S.A." (la "Société"), laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société a également pour objet l'acquisition, la cession, la mise en location, l'administration et la mise en valeur de ses propres biens mobiliers et immobiliers.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société peut s'intéresser par toutes voies de droit dans toutes affaires, entreprises ou sociétés, ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui serait de nature à favoriser le développement de son entreprise. Cette énumération est énonciative et non limitative et doit être interprétée dans son acception la plus large.

La Société peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières, se rapportant directement ou indirectement, à son objet social.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Le siège social pourra être transféré dans tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'actionnaire unique ou, en cas de pluralité d'actionnaires, par décision de l'assemblée des actionnaires décidant comme en matière de modification des statuts.

Par simple décision du conseil d'administration ou, le cas échéant, de l'administrateur unique, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,-EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

En cas de perte des actions ou de certificats représentatifs d'une ou plusieurs actions, le porteur dépossédé pourra faire opposition conformément à la loi du 3 septembre 1996 concernant la dépossession involontaire de titres au porteur.

Même avant la déchéance du titre frappé d'opposition, la Société émettrice peut, sous sa propre responsabilité, délivrer un titre de même nature et de même valeur que le titre frappé d'opposition ou payer à l'opposant tout intérêt, dividende ou capital du titre frappé d'opposition, conformément à l'article 9 de la loi susmentionnée.

## III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 3<sup>ème</sup> mardi du mois de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

##### *Dispositions transitoires*

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

##### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par l'actionnaire unique, la société "WARM ARISONDA S.A., SPF", pré-désignée et représentée comme dit ci-avant, et libérées à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par la souscriptrice prédite moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

##### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

##### *Résolutions prises par l'actionnaire unique*

Et aussitôt, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire unique:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).
- 2) Comme autorisé par la Loi et les Statuts, Monsieur Joaquim HENRIQUES CESAR, administrateur de société, né à Landal (Caldas da Rainha) (Portugal), le 9 avril 1948, demeurant à P-2780-126 Oeiras, Avenida D. José I, 49 (Portugal), est appelé à la fonction d'administrateur unique et exercera les pouvoirs dévolus au conseil d'administration de la Société.
- 3) La société à responsabilité limitée "Benoy Kartheiser Management S.à r.l.", en abrégé "BKM", avec siège social à L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 33849, est nommée aux fonctions de commissaire aux comptes de la Société.
- 4) Les mandats de l'administrateur unique et du commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale annuelle de l'année 2019.
- 5) Le siège social de la Société sera établi à L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à neuf cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la Mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: N. PRIEUR, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 octobre 2013 LAC/2013/45357. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Irène THILL.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 16 octobre 2013.

Référence de publication: 2013145126/239.

(130177259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

**Polilux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 176.347.

—  
DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGER

of the management boards of

Polilux Holdings S.à r.l.  
(as the acquiring company)

and

Poli Holdings B.V.  
(as the company ceasing to exist)

**Voorstel tot grensoverschrijdende fusie**

De directies van:

1. Polilux Holdings S.à r.l., een vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar het recht van Luxemburg (société à responsabilité limitée), statutair gevestigd te Luxemburg, kantoorhoudende te 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, ingeschreven in het handelsregister in Luxemburg (R.C.S. Luxembourg) onder nummer B 176.347 (Verkrijgende Vennootschap); en

2. Poli Holdings B.V., een besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar Nederlands recht, statutair gevestigd te Breda, kantoorhoudende te Rietlandpark 125,1019 DT Amsterdam en ingeschreven in het handelsregister van de Kamers van Koophandel onder nummer 57653461 (Verdwijnende Vennootschap en tezamen met de Verkrijgende Vennootschap, Fuserende Vennootschappen);

In aanmerking nemende:

(i) dat de Verkrijgende Vennootschap alle geplaatste (en volgestorte) aandelen in de Verdwijnde Vennootschap houdt;

(ii) dat bij geen van de Fuserende Vennootschappen een raad van commissarissen is ingesteld;

(iii) dat geen van de Fuserende Vennootschappen ontbonden is, in staat van faillissement verkeert of surséance van betaling heeft aangevraagd;

(iv) dat geen van de Fuserende Vennootschappen een ondernemingsraad of een vereniging van werknemers die werknemers van één van de Fuserende Vennootschappen of dochter-vennootschappen van deze onder haar leden telt kent, heeft.

Stellen voor een grensoverschrijdende fusie in de zin van de Richtlijn 2005/56/EG van het Europees Parlement en de Raad van 26 oktober 2005 betreffende grensoverschrijdende fusies van kapitaalvennootschappen en de relevante lokale wetgeving van toepassing zijnde op de Fuserende Vennootschappen tot stand te brengen als gevolg waarvan:

- de Verdwijnende Vennootschap ophoudt te bestaan; en
- de Verkrijgende Vennootschap het vermogen van de Verdwijnende Vennootschap onder algemene titel verkrijgt.

Met dien verstande dat dit fusievoorstel is opgesteld in het Engels, in het Nederlands en in het Frans en dat in geval de Engelse versie afwijkt van één van de andere versies, de Engelse versie leidend is.

De ingevolge de artikelen 2:312 lid 2 en 2:333d van het Nederlands Burgerlijk Wetboek (BW) en artikelen 261 en 278 van de Luxemburgse Wet op de handelsvennootschappen 10 augustus 1915 (Luxemburgs Recht) te vermelden gegevens zijn de volgende:

**a. Rechtsvorm, naam en zetel van de Fuserende Vennootschappen.**

(i) De vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar het recht van Luxemburg (société à responsabilité limitée), Polilux Holdings S.à r.l., statutair gevestigd te Luxemburg.

(ii) De besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid naar Nederlands recht, Poli Holdings B.V., statutair gevestigd te Breda.

**b. Statuten Verkrijgende Vennootschap.** De Statuten van de Verkrijgende Vennootschap zullen bij gelegenheid van de fusie niet gewijzigd worden.

Deze statuten zijn vastgesteld bij akte van oprichting verleden op tweeëntwintig maart tweeduizend dertien voor mr. Maître Joseph ELVINGER, notaris gevestigd te Luxemburg, Luxemburg, (als waarnemer van Maître Jean SECKLER, notaris gevestigd te Junglinster (Luxemburg)). De doorlopende tekst van de huidige Statuten is als Bijlage A aan dit voorstel gehecht.

**c. Rechten en vergoedingen die ten laste komen van de Verkrijgende Vennootschap als gevolg van artikel 2:320 BW en artikel 261 (2) f) Luxemburgs Recht.** Aangezien er geen personen zijn die anders dan als aandeelhouder bijzondere rechten hebben jegens de Verdwijnende Vennootschap, worden geen bijzondere rechten of vergoedingen ten laste van de Verkrijgende Vennootschap toegekend.

**d. Bijzondere voordelen die worden toegekend aan leden van het bestuur van de Fuserende Vennootschappen of ieder ander die betrokken is bij de fusie (volgens artikel 2:312 lid 2, onder d. BW en artikel 261 (2) g) Luxemburgs Recht).** Geen.

**e. Voornemens over de samenstelling van het bestuur van de Verkrijgende Vennootschap na de grensoverschrijdende fusie.** Er bestaat geen voornemen om na de grensoverschrijdende fusie wijziging aan te brengen in de samenstelling van het bestuur van de Verkrijgende Vennootschap.

De huidige samenstelling (waarbij de intentie bestaat dat deze na fusie ongewijzigd is) is als volgt:

Directie:

- Steve GOUVEIA, adres houdende te L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Violène ROSATI, adres houdende te L-1511 Luxemburg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Paola POLI, adres houdende te via al Maggio, n° 6, CH-6926 Montagnola (Collina d'Oro), Zwitserland.

**f. Datum vanaf welke de handelingen van de Verdwijnende Vennootschap boekhoudkundig geacht worden te zijn verricht voor rekening van de Verkrijgende Vennootschap (volgens artikel 2:312 lid 2 onder f. BW en artikel 261 (2) e) Luxemburgs Recht).** De financiële gegevens van de Verdwijnende Vennootschap zullen met ingang van 1 november 2013 worden verantwoord in de jaarstukken van de Verkrijgende Vennootschap. Derhalve zal het laatste boekjaar van de Verdwijnende Vennootschap eindigen op 31 oktober 2013.

**g. Voorgenomen maatregelen in verband met de toekenning van aandelen.** Ter gelegenheid van deze grensoverschrijdende fusie van een moedervernootschap met haar 100% dochtervennootschap, zal geen toekenning van aandelen door de Verkrijgende Vennootschap plaatsvinden.

**h. Voornemens omtrent voortzetting of beëindiging van activiteiten.** De activiteiten van de Verdwijnende Vennootschap zullen door de Verkrijgende Vennootschap worden voortgezet.

**i. Goedkeuring van het besluit tot fusie.** Het besluit tot fusie in overeenstemming met het fusievoorstel behoeft niet de goedkeuring van enig orgaan van één van de Fuserende Vennootschappen noch van een derde.

**j. Invloed van de fusie op de grootte van de goodwill en de uitkeerbare reserves van de Verkrijgende Vennootschap.** De fusie heeft geen invloed op de grootte van de goodwill en de uitkeerbare reserves van de Verkrijgende Vennootschap.

**k. Waarschijnlijke gevolgen voor de werkgelegenheid.** De grensoverschrijdende fusie zal naar verwachting geen materieel effect hebben op de werkgelegenheid aangezien de Fuserende Vennootschappen geen werknemers in dienst hebben.

**I. Procedure met betrekking tot medezeggenschap.** Aangezien geen van de Fuserende Vennootschappen onderworpen is aan nationale wetgeving inzake werknemersvertegenwoordiging in de lidstaat van de Europese Unie door welks recht de Fuserende Vennootschappen worden beheerst is een procedure voor de vaststelling van regelingen met betrekking tot medezeggenschap als bedoeld in artikel 2:333k BW in de Verkrijgende Vennootschap niet vereist.

**m. Informatie over de waardering van de activa en passiva van de Verdwijnde Vennootschap die overgaan naar de Verkrijgende Vennootschap (volgens artikel 2:313 lid 2 BW en artikel 261 (4) d Luxemburgs Recht).** De waardering van de relevante activa en passiva van de Verdwijnde Vennootschap die overgaan naar de Verkrijgende Vennootschap heeft meest recentelijk plaatsgevonden op 31 oktober 2013 op basis van boekwaarde.

**n. Datum van de laatst vastgestelde jaarrekening of tussentijdse vermogensopstelling.** De datum van de tussentijdse vermogensopstelling van de Verdwijnde Vennootschap en die van de Verkrijgende Vennootschap die gebruikt is om de voorwaarden voor de fusie vast te stellen is 31 oktober 2013.

**o. Voorstel voor de hoogte van de schadeloosstelling voor aandeelhouders.** Ten aanzien van de Verkrijgende Vennootschap: Nederlands recht voorziet niet in een regeling voor schadeloosstelling voor aandeelhouders van een verkrijgende vennootschap.

Ten aanzien van de Verdwijnde Vennootschap: aangezien het niet de verwachting is dat tegen het fusievoorstel zal worden gestemd, wordt er geen voorstel gedaan voor de hoogte van de schadeloosstelling van aandeelhouders die tegen dit voorstel stemmen.

**p. Crediteuren.** De crediteuren van de Verdwijnde Vennootschap zijn gerechtigd om binnen één maand, gerekend vanaf de datum van publicatie van dit fusievoorstel in de Staatscourant en een landelijk verspreid dagblad, een verzoekschrift in te dienen bij de rechtbank voor het geven van een waarborg in overeenstemming met het bepaalde in artikel 2:316 BW.

Volledige inlichtingen kunnen kosteloos verkregen worden bij het kantooradres van de Verdwijnde Vennootschap zijnde: Rietlandpark 125, 1019 DT Amsterdam.

De crediteuren van de Verkrijgende Vennootschap zijn gerechtigd om binnen twee maanden, gerekend vanaf de datum van publicatie van het dit fusievoorstel in de Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, een verzoek in te dienen voor het geven van een waarborg in overeenstemming met artikel 268 Luxemburgs Recht.

Volledige inlichtingen betreffende die regelingen kunnen kosteloos worden verkregen ten kantore van de Verkrijgende Vennootschap zijnde: 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxemburg.

**q. Bijlagen.** Bijlagen bij dit fusievoorstel maken een integraal onderdeel uit van dit voorstel.

(handtekeningenpagina volgt)

### Draft Terms of Cross-Border Merger

The management boards of:

1. Polilux Holdings S.à r.l., a Luxembourg limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg with a share capital of EUR 31,000.-, registered with the Luxembourg registry of commerce and companies (R.C.S. Luxembourg) under file number B 176.347 (Acquiring Company); and

2. Poli Holdings B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat (statutaire zetel) in Breda, the Netherlands, having its registered office at Rietlandpark 125,1019 DT Amsterdam, the Netherlands and registered with the trade register of the Chambers of Commerce under number 57653461 (Company Ceasing to Exist and together with the Acquiring Company, Merging Companies);

Whereas:

(i) the Acquiring Company is the holder of the entire issued (and paid up) share capital of the Company Ceasing to Exist;

(ii) none of the Merging Companies has a supervisory board;

(iii) the Merging Companies have not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared with respect to the Merging Companies;

(iv) none of the Merging Companies has a works council or a trade union that has amongst its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries.

Propose a cross-border merger within the meaning of Directive 2005/56/EC of the European Parliament and of the Council of the European Union of 26 October 2005 on cross-border mergers of limited liability companies and the relevant local laws applicable to the Merging Companies as a result of which merger:

- the Company Ceasing to Exist will cease to exist; and

- the Acquiring Company will acquire the assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist by way of universal transfer.

It being understood that these draft terms of merger are drawn up in English, in Dutch and in French and that in case of any discrepancy between the English version and the other versions, the English version will prevail.

The specifics to be mentioned pursuant to Articles 2:312 paragraph 2 and 2:333d of the Dutch Civil Code (DCC) and Articles 261 and 278 of law of August 10, 1915 as amended (Luxembourg Law), are as follows:

**a. Type of legal entity, name and official seat of the Merging Companies.**

(i) The Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), Polilux Holdings S.à r.l., having its official seat at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

(ii) The private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, Poli Holdings B.V., having its official seat in Breda, the Netherlands.

**b. Articles of association of the Acquiring Company.** The articles of association of the Acquiring Company shall not be amended in connection with the merger.

The articles of association of the Acquiring Company were drawn up by a deed of incorporation executed on the twenty-second day of March two thousand thirteen before Maître Joseph ELVINGER, civil law notary officiating in Luxembourg, (the Grand Duchy of Luxembourg, (acting in replacement of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg)). The wording of the current articles of association of the Acquiring Company is attached to these draft terms of cross-border merger as Annex A.

**c. Rights and compensations at the expense of the Acquiring Company granted pursuant to article 2:320 DCC and article 261 (2) f) Luxembourg Law.** As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Company Ceasing to Exist, no special rights and no compensations will be granted at the expense of the Acquiring Company to anyone.

**d. Special advantages granted to a member of the management board of the Merging Companies or to another party involved with the merger in connection with the merger (pursuant to Article 2:312 paragraph 2 under d. DCC and article 261 (2) g) Luxembourg Law).** None.

**e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross-border merger.** There is no intention to change the composition of the management board of the Acquiring Company after the cross-border merger.

The present composition (which it is intended to maintain after the cross-border merger) is as follows:

Management board:

- Steve GOUVEIA, with address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Violène ROSATI, with address at L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- Paola POLI, with address at via al Maggio, n° 6, CH-6926 Montagnola (Collina d'Oro), Switzerland

**f. Date from which the transactions of the Company Ceasing to Exist shall be treated for accounting purposes as being those of the Acquiring Company (pursuant 2:312 paragraph 2 under f. DCC and article 261 (2) e) Luxembourg Law).** The financial data of the Company Ceasing to Exist will be accounted for in the annual accounts of the Acquiring Company as per 1 November 2013. The last financial year of the Company Ceasing to Exist will therefore end on 31 October 2013.

**g. Proposed measures in connection with the allotment of shares.** As this is a cross-border merger of a parent company with its 100% subsidiary, there will be no allotment of shares by the Acquiring Company.

**h. Contemplated continuation or termination of activities.** The activities of the Company Ceasing to Exist will be continued by the Acquiring Company.

**i. Corporate approvals of the draft terms of cross-border merger.** The resolution to effect the cross-border merger in conformity with the common draft terms of cross-border merger is neither subject to the approval of a company body of the Merging Companies nor of any third party.

**j. Effects of the merger on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.** The merger has no effect on the goodwill and the distributable reserves of the Acquiring Company.

**k. Likely effects on employment.** The cross-border merger is not expected to have any material effect on employment because the Merging Companies do not have any employees.

**l. Procedures for employee participation.** As none of the Merging Companies is subject to national rules concerning employee participation in the Member State of the European Union, which law governs the Merging Companies, no employee participation arrangements as referred to in Section 2:333k DCC have to be made by the Acquiring Company.

**m. Information on the valuation of assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company (pursuant 2:313 paragraph 2 DCC and article 261 (4) d) Luxembourg Law).** The valuation of the relevant assets and liabilities of the Company Ceasing to Exist to be acquired by the Acquiring Company was most recently done on October 31, 2013 on the basis of book value method.

**n. Date of the most recently adopted annual accounts or interim financial statements.** The date of the interim financial statements of the Acquiring Company and the Company Ceasing to Exist used to establish the conditions of the cross-border merger is October 31, 2013.

**o. Proposal for the level of compensation for shareholders.** With respect to the Acquiring Company: Dutch law does not provide for a regulation that provides compensation for shareholders of an acquiring company.

With respect to the Company Ceasing to Exist: no compensation for shareholders that vote against the proposal to effectuate the cross-border merger is proposed, as it is not expected that votes will be cast against this proposal.

**p. Creditors.** The creditors of the Company Ceasing to Exist shall be entitled, within one month from the date of publication of the cross border merger proposal in the Dutch Government Gazette and a daily newspaper, to submit an application to the Court for a safeguard, all in accordance with article 2:316 DCC.

Further information may be obtained free of charge at the registered office of the Company Ceasing to Exist at Rietlandpark 125, 1019 DT Amsterdam, the Netherlands.

The creditors of the Acquiring Company shall be entitled, within two months from the date of publication of the cross border merger proposal in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, to apply for safeguards in accordance with article 268 Luxembourg Law.

Further information may be obtained free of charge at the registered office of the Acquiring Company at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

**q. Annexes.** Annexes to these draft terms form an integrated part of this proposal.

(signature page to follow)

**Suit la version française du texte qui précède:**

### **Projet Commun de Fusion Transfrontalière**

Les conseils de gérance de:

1. Polilux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et disposant d'un capital social de EUR 31.000,-, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (RCS Luxembourg) sous le numéro B 176.347 (la Société Absorbante); et

2. Poli Holdings B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais, dont le siège officiel (statutaire zetel) est établi à Breda, les Pays-Bas, dont le siège social est établi au 125 Rietlandpark, 1019 DT Amsterdam, les Pays-Bas et immatriculée auprès du registre de commerce de la Chambre de Commerce sous le numéro 57653461 (la Société qui Cesse d'Exister et ensemble avec la Société Absorbante, les Sociétés qui Fusionnent);

Considérant que:

(i) la Société Absorbante est le détenteur de l'intégralité du capital social émis (et libéré) de la Société qui Cesse d'Exister;

(ii) les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas de conseil de surveillance;

(iii) les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas été dissoutes ou déclarées en faillite, ni en cessation de paiement;

(iv) les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas de comité d'entreprise ou d'organisation syndicale qui a parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés qui Fusionnent ou dans l'une de leurs filiales;

suggèrent d'effectuer une fusion transfrontalière au sens de la Directive 2005/56/EC du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne du 26 octobre 2005 sur les fusions transfrontalières des sociétés à responsabilité limitée et les lois locales pertinentes applicables aux Sociétés qui Fusionnent, fusion à la suite de laquelle:

- la Société qui Cesse d'Exister cessera d'exister; et

- la Société Absorbante acquerra les actifs et passifs de la Société qui Cesse d'Exister par voie de transfert universel.

Etant entendu que ce projet commun de fusion transfrontalière est établi en anglais, en néerlandais et en français et qu'en cas de divergences entre la version anglaise et les autres versions, la version anglaise prévaudra.

Les renseignements devant être mentionnés en vertu des Sections 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du Code Civil Néerlandais et les articles 261 et 278 de la loi du 10 août 1915 telle que modifiée (la Loi Luxembourgeoise) sont les suivants:

#### **a. Type de personne morale, dénomination et siège social des Sociétés qui Fusionnent.**

(i) La société à responsabilité limitée Polilux Holdings S.à r.l., dont le siège social est établi au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) La société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit néerlandais Poli Holdings B.V., dont le siège social est établi à Breda, les Pays-Bas.

**b. Statuts de la Société Absorbante.** Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion.

Les statuts de la Société Absorbante ont été établis par un acte de constitution signé le vingt-deuxième jour de mars, deux mille treize de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire résidant à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg)). Le libellé consécutif des statuts actuels de la Société Absorbante est annexé au présent projet de fusion transfrontalière en tant qu'Annexe A.

**c. Droits et compensations aux frais de la Société Absorbante accordés en vertu de l'article 2:320 du Code Civil Néerlandais et l'article 261 (2) f) de la Loi Luxembourgeoise.** Etant donné que personne ne dispose, en tout autre capacité qu'associé, des droits spéciaux envers la Société qui Cesse d'Exister, aucun droit spécial et aucune compensation ne seront accordés à quiconque aux frais de la Société Absorbante.

**d. Avantages particuliers à accorder à un membre du conseil de gérance des Sociétés qui Fusionnent ou à tout autre partie impliquée dans la fusion en relation avec la fusion (en vertu de l'article 2:312 paragraphe 2 sous d. du Code Civil Néerlandais et de l'article 261 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise).** Aucun.

**e. Intentions concernant la composition du conseil de gérance de la Société Absorbante après la fusion transfrontalière.** Il n'y a aucune intention de changer la composition du conseil de gérance après la fusion transfrontalière.

Actuellement, il est composé de la manière suivante (est sera toujours composé de la sorte après la fusion transfrontalière):

Le conseil de gérance:

- Steve GOUVEIA, ayant son domicile au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg;
- Violène ROSATI, ayant son domicile au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg; et
- Paola POLI, ayant son domicile à via al Maggio, n° 6, CH-6926 Montagnola (Collina d'Oro), Suisse.

**f. Date à partir de laquelle les opérations de la Société qui Cesse d'Exister seront traitées à des fins comptables comme celles de la Société Absorbante (en vertu de l'article 2:312 paragraphe 2 sous f. du Code Civil Néerlandais et de l'article 261 (2) e) de la Loi Luxembourgeoise).** Les données financières de la Société qui Cesse d'Exister seront comptabilisées dans les comptes annuels de la Société Absorbante à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2013. Le dernier exercice social de la Société qui Cesse d'Exister prendra dès lors fin le 31 octobre 2013.

**g. Mesures proposées concernant l'affectation des parts sociales.** Dans le cadre de la présente fusion transfrontalière entre une société mère avec sa filiale détenue à 100%, il n'y a aucune affectation de parts sociales dans la Société Absorbante.

**h. Continuation ou cessation envisagée des activités.** Les activités de la Société qui Cesse d'Exister seront poursuivies par la Société Absorbante.

**i. Approbations du projet de fusion transfrontalière.** La décision d'appliquer la fusion transfrontalière conformément au projet commun de fusion transfrontalière n'est ni sujet à l'approbation d'un organe social des Sociétés qui Fusionnent ni d'un tiers.

**j. Effets de la fusion sur le fonds de commerce et les réserves distribuables de la Société Absorbante.** La fusion transfrontalière n'a pas d'effet sur le fonds de commerce ou sur les réserves distribuables de la Société Absorbante.

**k. Effets probables sur l'emploi.** La fusion transfrontalière n'aura aucune répercussion sur l'emploi puisque les Sociétés qui Fusionnent n'ont pas d'employés.

**l. Procédures relatives à l'implication des travailleurs.** Etant donné qu'aucune des Sociétés qui Fusionnent n'est soumise à des règles nationales concernant la participation des travailleurs dans l'Etat membre de l'Union Européenne dont la loi régit les Sociétés qui Fusionnent, aucun arrangement de participation des travailleurs comme mentionné à la Section 2:333k du Code Civil néerlandais ne doit être entrepris par la Société Absorbante.

**m. Informations sur l'évaluation des actifs et du passif de la Société qui Cesse d'Exister qui seront acquis par la Société Absorbante (en vertu de l'article 2:313 paragraphe 2 du Code Civil Néerlandais et de l'article 261 (4) d) de la Loi Luxembourgeoise).** L'évaluation de l'actif et du passif en question de la Société qui Cesse d'Exister à acquérir par la Société Absorbante a été dernièrement effectuée le 31 octobre 2013 sur la base de la méthode de la valeur comptable.

**n. Date des comptes annuels récemment adoptés ou des états financiers intérimaires.** La date des derniers états financiers intérimaires de la Société Absorbante et de la Société qui Cesse d'Exister utilisés afin d'établir les conditions de la fusion transfrontalière est le 31 octobre 2013.

**o. Proposition pour le niveau de compensation des associés.** En ce qui concerne la Société Absorbante: la loi Néerlandaise ne prévoit pas un règlement de compensation des associés de la société absorbante.

En ce qui concerne la Société qui Cesse d'Exister: aucune compensation n'est prévue pour les associés qui votent contre le projet de mise en œuvre de la fusion transfrontalière car il n'est pas prévu de vote contre cette proposition.

**p. Créanciers.** Les créanciers de la Société qui Cesse d'Exister auront la possibilité dans le mois à partir de la date de publication de la proposition de fusion transfrontalière dans la gazette du gouvernement hollandais et dans un journal quotidien de soumettre une demande à la Cour de sauvegarde conformément à l'article 2:316 du Code Civil Néerlandais.

De plus amples informations peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société qui Cesse d'Exister au 125, Rietlandpark, 1019 DT Amsterdam, les Pays-Bas.

Les créanciers de la Société Absorbante auront la possibilité dans les deux mois à partir de la date de publication de la fusion transfrontalière au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, d'appliquer des mesures de sauvegarde conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise.

De plus amples informations peuvent être obtenues gratuitement au siège social de la Société Absorbante au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**q. Annexes.** Les annexes de ce projet font partie intégrante à cette proposition.

[Page de signature ci-dessous]

*Signature Page / Page de signature*

Polilux Holdings S.à r.l.  
Bestuur / Management board / Conseil de gérance  
S. Gouveia / V. Rosati / P. Poli  
- / - / Signature

Poli Holdings B.V.  
Bestuur / Management board / Conseil de gérance  
M. van Moorsel / D. Shamir / P. Poli  
Director A / Director A / Director B  
- / - / Signature

Annex A: Current articles of association of the Acquiring Company

Annexe A: Statuts actuels de la Société Absorbante

Bijlage A: Hierbij de statuten van de Verkrijgende Vennootschap

**POLILUX HOLDINGS S.à r.l., société à responsabilité limitée.**

L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie

In the year two thousand and thirteen, on the twenty-second day of March.

Before us Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg), the latter, currently absent, shall remain depositary of the present deed.

THERE APPEARED:

INTRUST TRUSTEES (NEW ZEALAND) LIMITED, a company limited by shares incorporated and existing under New Zealand law, with registered office in 11<sup>th</sup>, 45 Queen Street, Auckland, New Zealand, acting as Trustee for and on behalf of THE PALE TRUST, a trust settled under New-Zealand law,

here represented by Mrs Ekaterina DUBLET, juriste, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as above stated, has requested the notary to document as follows the articles of association of a société à responsabilité limitée it declares to incorporate:

" **Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The name of the company is "POLILUX HOLDINGS S.à r.l.".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

**Art. 5.** The share capital is set at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) represented by three hundred and ten (310) shares with a nominal value of one hundred Euro (100.- EUR) each.

**Art. 6.** The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 7.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9.** In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of the law of 10 August 1915.

**Art. 10.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers who need not be shareholders.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers ("conseil de gérance").

The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

**Art. 12.** The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

A manager can be represented at a meeting by another member of the board of managers.

The board of managers can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two managers are physically present. Any decisions by the board of managers shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the managers present at the meeting.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of managers may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

**Art. 13.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 14.** The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

**Art. 15.** The Company's business year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December.

**Art. 16.** Each year, with reference to thirty-first of December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

#### *Transitory disposition*

The first fiscal year shall begin on the date of the incorporation and terminate on the 31<sup>st</sup> of December 2013.

#### *Subscription and Payment*

The articles of association having thus been established, all the three hundred and ten (310) shares have been entirely subscribed by the sole shareholder, INTRUST TRUSTEES (NEW ZEALAND) LIMITED, above named, acting as Trustee for and on behalf of THE PALE TRUST, represented as above stated, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash so that the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000,-) is from this day on at the free disposal of the Company and proof thereof has been given to the undersigned notary, who expressly attests thereto.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions fixed in art. 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been fulfilled.

### Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately one thousand one hundred and fifty Euro.

#### *Resolutions of the sole shareholder*

The above named sole shareholder, representing the entire subscribed capital and acting as sole shareholder of the corporation, has immediately taken the following resolutions:

1.- The number of managers is fixed at three (3).

2.- The following are appointed managers, for an unlimited duration:

- Mr. Steve GOUVEIA, employee, born in Luxembourg on November 22, 1984, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mrs. Violène ROSATI, companies director, born in Mont St. Martin (France) on April 23, 1977, professionally residing in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;

- Mr Martin LANDMAN, companies director, born in Johannesburg (South Africa) on September 26, 1954, professionally residing in Charles House, 108-110 Finchley Road, London, NW3 5JJ.

3.- The registered office of the company is established in L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appealing party the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appealing party, known to the undersigned notary by name, surname, civil status and residence, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le vingt-deux mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), lequel, actuellement empêché, restera dépositaire de la présente minute.

#### A COMPARU:

INTRUST TRUSTEES (NEW ZEALAND) LIMITED, une «company limited by shares» de droit de la Nouvelle-Zélande, ayant son siège social à 11<sup>th</sup>, 45 Queen Street, Auckland, la Nouvelle-Zélande, agissant en tant que Trustee au nom et pour le compte de THE PALE TRUST, un Trust de droit de la Nouvelle-Zélande,

ici représentée par Madame Ekaterina DUBLET, juriste, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>**. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

La société existe sous la dénomination de «POLILUX HOLDINGS S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est l'acquisition et la gestion de participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans tout type de société ou d'entreprise. La Société pourra plus particulièrement acquérir, par voie de souscription, d'achat,

d'échange ou d'une quelconque autre manière, tout type d'actions et autres titres de capital, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et, plus généralement, des titres et instruments financiers de quelque nature émis par une quelconque entité publique ou privée. Elle pourra prendre part à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre se constituer et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

La Société pourra recourir à toute forme d'emprunt, excepté par le biais d'une offre publique. Elle pourra émettre des obligations et autres titres de créance ainsi que des actions, mais uniquement dans le cadre d'un placement privé. Elle pourra prêter des capitaux, y compris mais sans s'y limiter, des fonds qu'elle aura elle-même empruntés, à ses filiales et sociétés apparentées ainsi qu'à d'autres sociétés. Elle pourra également donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement mettre en gage tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres engagements et ceux de toute autre société en son nom propre ou au nom de toute autre société ou personne. Afin de lever tout doute, la Société ne pourra en aucun cas s'adonner à une quelconque activité financière réglementée sans avoir préalablement obtenu les autorisations nécessaires.

La Société pourra utiliser toutes les techniques et recourir à tous les moyens légaux et instruments qu'elle jugera nécessaires pour gérer ses investissements de manière efficace et se protéger vis-à-vis des risques de crédit, de change, de taux et autres.

La Société pourra exercer des activités de nature commerciale, financière ou industrielle et effectuer toute transaction portant sur des biens mobiliers et immobiliers en rapport direct ou indirect avec son objet.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix (310) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 6.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 7.** Chaque part sociale donné droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 8.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par la loi du 10 août 1915.

**Art. 10.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 11.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe des deux membres du conseil de gérance.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de leurs pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat

**Art. 12.** Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Le conseil de gérance pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou représentés.

Un gérant peut être représenté à une réunion par un autre membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance ne pourra valablement délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations et qu'à tout le moins deux de ses membres soient physiquement présents. Toute décision du conseil de gérance doit être adoptée à une majorité simple. Les résolutions de la réunion seront signées par tous les gérants présents à la réunion.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires à partir du Luxembourg de telle sorte que plusieurs personnes pourront communiquer simultanément. Cette participation sera réputée équivalente à une présence physique lors d'une réunion. Cette décision pourra être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par les gérants y ayant participé.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur, e-mail ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constitue le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions pourront être documentées par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu et signé(s) par tous les membres du conseil de gérance.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs qui lui sont conférés par l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

**Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre.

**Art. 16.** Chaque année, au trente et un décembre, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2013.

#### *Souscription et Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, toutes les trois cent dix (310) parts sociales ont été entièrement souscrites par l'associé unique, INTRUST TRUSTEES (NEW ZEALAND) LIMITED, préqualifiée, agissant en tant que Trustee au nom et pour le compte de THE PALE TRUST, et libérées intégralement par le souscripteur prônant un versement en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

141487

*Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 de la loi 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, se trouvent remplies.

*Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille cent cinquante euros.

*Résolutions de l'associé unique*

La partie comparante préqualifiée, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'associé unique de la société, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à trois (3).
- 2.- Sont nommés gérants, pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Steve GOUVEIA, employé, né à Luxembourg, le 22 novembre 1984, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie;
  - Madame Violène ROSATI, administrateur de sociétés, née à Mont St. Martin (France) le 23 avril 1977, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 15, avenue de la Faïencerie;
  - Monsieur Martin LANDMAN, administrateur de sociétés, né à Johannesburg (Afrique du Sud), le 26 septembre 1954, demeurant professionnellement à Charles House, 108-110 Finchley Road, London, NW3 5JJ.
- 3.- Le siège de la société est établi à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais, et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

22.03.13.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2013159569/643.

(130195855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2013.

**Four Seasons Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 59.059.302,00.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 169.803.

**VOORSTEL TOT GRENSOVERSCHRIJDENDE FUSIE FOUR SEASONS LUXEMBOURG S.À R.L. EN FOUR SEASONS I B.V. / S.À R.L.**

De ondergetekenden:

1. - Thomas Domenic Chirico, geboren te Pennsylvania, Verenigde Staten van Amerika op 31 december 1959; en - Cédric Bradfer, geboren te Chambéry, Frankrijk, op 2 augustus 1978,

tezamen vormend het voltallig bestuur van Four Seasons Luxembourg S.à r.l., een vennootschap (société à responsabilité limitée) opgericht naar het recht van Luxemburg, met adres: 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, geregistreerd in het Luxemburgse handelsregister onder nummer B 169.803 en met een aandelenkapitaal van EUR 59.059.302 (de "Verkrijgende Vennootschap");

en

2. - Thomas Domenic Chirico, geboren te Pennsylvania, Verenigde States van Amerika op 31 december 1959; en - Cedric Bradfer, geboren te Chambéry, Frankrijk, op 2 augustus 1978,

tezamen vormend het voltallig bestuur van Four Seasons I B.V. / S.à r.l., een besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, statutair gevestigd te Amsterdam en met adres: 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, ingeschreven in het Nederlandse handelsregister onder nummer 33134788, nog niet ingeschreven in het Luxemburgse handelsregister en met een aandelenkapitaal van EUR 20.827.791 (de "Verdwijnende Vennootschap" en tezamen met de Verkrijgende Vennootschap, de "Fuserende Vennootschappen");

nemen in aanmerking:

- De Verdwijnde Vennootschap is de enig aandeelhouder van de Verdwijnde Vennootschap.

- Bovengenoemde vennootschappen hebben het voornemen te fuseren in de zin van artikel XIV van de Luxemburgse wet op de vennootschappen van 10 augustus 1915 en nadien gewijzigd (de "1915 Wet") en titel 2.7 van het Nederlands Burgerlijk Wetboek, waarbij (i) de Verkrijgende Vennootschap van rechtswege het gehele vermogen van de Verdwijnende Vennootschap onder algemene titel verkrijgt, (ii) de Verdwijnende Vennootschap ophoudt te bestaan en (in) de Verkrijgende Vennootschap blijft voortbestaan (de "Fusie").
  - Op de Fusie zijn artikel 278 en verder van de 1915 Wet en Afdeling 3A "Bijzondere Bepalingen voor grensoverschrijdende fusies" van Boek 2 Burgerlijk Wetboek van toepassing.
  - Noch de Verkrijgende Vennootschap noch de Verdwijnende Vennootschap kent een raad van commissarissen.
  - Geen van de Fuserende Vennootschappen is ontbonden, verkeert in Staat van faillissement of heeft surseance van betaling aangevraagd.
  - Op alle geplaatste aandelen in het kapitaal van de Verdwijnende Vennootschap is het nominaal bedrag gestort; voor gemeide aandelen zijn geen certificaten van aandelen uitgegeven waaraan vergaderrechten zijn verbonden.
  - Alle geplaatste aandelen in het kapitaal van de Verdwijnende Vennootschap zijn verpand. Aan de crediteuren van de Verdwijnende Vennootschap is zekerheid verschaft als bedoeld in artikel 268 van de 1915 Wet, is voorzien. Tot de geplaatste aandelen in het kapitaal van de Verdwijnende Vennootschap behoren geen stemrechtloze aandelen en geen winstrechtloze aandelen.
  - Tot de geplaatste aandelen in het kapitaal van de Verdwijnende Vennootschap behoren geen aandelen van een bepaalde soort of aanduiding.
  - De aandeelhouders van de Fuserende Vennootschappen hebben ermee ingestemd dat artikel 2:328 lid 1 eerste volzin en lid 2 Burgerlijk Wetboek buiten toepassing blijven.
- en doen hierbij het volgende

#### **Voorstel tot grensoverschrijdende fusie:**

1. De Verkrijgende Vennootschap zal met de Verdwijnende Vennootschap fuseren in de zin van artikel XIV van de 1915 Wet en titel 2.7 Burgerlijk Wetboek, waarbij (i) de Verkrijgende Vennootschap van rechtswege het gehele vermogen van de Verdwijnende Vennootschap onder algemene titel verkrijgt, (ii) de Verdwijnende Vennootschap ophoudt te bestaan en (in) de Verkrijgende Vennootschap is de overblijvende vennootschap en zal blijven bestaan.
2. De Statuten van de Verkrijgende Vennootschap zijn vastgesteld bij akte welke op 15 Juni 2012 is gepasseerd ten overstaan van Gerard Lecuit, notaris te Luxemburg, Luxemburg. De huidige Statuten zijn aan dit voorstel gehecht als bijlage A. De Statuten van de Verkrijgende Vennootschap zullen ter gelegenheid van de fusie niet worden gewijzigd ter gelegenheid van de Fusie.
3. Er zijn geen (rechts)personen die anders dan als aandeelhouders bijzondere rechten als bedoeld in artikel 2:320 juncto artikel 2:312 lid 2 sub c Burgerlijk Wetboek jegens een of meer van de Verdwijnende Vennootschap hebben, zoals een recht op een uitkering van winst of tot het nemen van aandelen, zodat geen rechten of vergoedingen als bedoeld in voormelde wetsartikelen behoeven te worden toegekend.
- Er zijn geen personen met bijzondere rechten bij de Verkrijgende Vennootschap als bedoeld in artikel 261 (2) f van de 1915 Wet.
4. Noch aan de bestuurders, noch aan accountants (voor zover benoemd) van de Fuserende Vennootschappen noch aan een ander die bij de Fusie betrokken is, zal enig voordeel in verband met de Fusie worden toegekend.
5. Het voornemen bestaat Cristina Menendez tot bestuurder van de Verkrijgende Vennootschap te benoemen.
6. De datum per welke de activiteiten van de Verdwijnende Vennootschap voor verslaggevingsdoeleinden voor rekening en risico van de Verkrijgende Vennootschap geacht worden te komen is 15 november 2013.
7. Omdat alle aandelen in de Verdwijnende Vennootschap worden gehouden door de Verkrijgende Vennootschap, worden in verband met het feit dat alle aandelen in de Verdwijnende Vennootschap worden ingetrokken de overgang van het aandeelhouderschap van de Verdwijnende Vennootschap geen maatregelen genomen.
8. Het voornemen bestaat de werkzaamheden van de Verdwijnende Vennootschap door de Verkrijgende Vennootschap op dezelfde wijze te laten voortzetten.
9. De Fusie heeft geen gevolgen voor de werkgelegenheid.
10. Een procedure voor de vaststelling van regelingen met betrekking tot vennootschapsrechtelijke medezeggenschap als bedoeld in artikel 2:333k Burgerlijk Wetboek is niet van toepassing.
11. In de Statuten van de Verdwijnende Vennootschap en van de Verkrijgende Vennootschap zijn geen bepalingen opgenomen omtrent goedkeuring van het besluit tot fusie.
12. De Fusie heeft geen invloed op de grootte van de goodwill en de uitkeerbare reserves in de balans van de Verkrijgende Vennootschap.
13. De waardering van de activa en passiva die ten gevolge van de Fusie zullen overgaan op de Verkrijgende Vennootschap is geschied tegen boekwaarde op basis van de tussentijdse vermogensopstelling voor de Verdwijnende Vennootschap per 15 november 2013.

14. Crediteuren van de Verkrijgende Vennootschap zijn bevoegd hun rechten ingevolge Artikel 268 van de 1915 Wet uit te oefenen. Voor meer informatie gelieve men contact op te nemen met het hoofdkantoor van de Verkrijgende Vennootschap, alwaar gedetailleerde informatie kosteloos kan worden verkregen.

15. De Fusie wordt van kracht en geldt jegens derden vanaf de datum van publicatie in de "Mémorial" van de notulen van de algemene vergadering van de Verkrijgende Vennootschap waaruit van de goedkeuring van de Fusie blijkt.

16. Indien er een verschil in tekstuitleg ontstaat vanwege de vertaling dan zal de Engelse tekst beslissend zijn.

Bijlage A: huidige Statuten Verkrijgende Vennootschap

Luxembourg Op 18 november 2013.

Verkrijgende Vennootschap  
Tom Chirico / Cédric Bradfer  
Bestuurder / Manager

COMMON DRAFT TERMS OF CROSS-BORDER MERGERS FOUR SEASONS LUXEMBOURG S.A R.L. AND FOUR SEASONS I B.V./S.À R.L.

The undersigned:

1. - Thomas Domenic Chirico, born in Pennsylvania, United States of America, on 31 December 1959; and
- Cedric Bradfer, born in Chambéry, France, on 2 August 1978,

together constituting the entire board of managers of Four Seasons Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, being registered with the Luxembourg register of companies and commerce under number B 169.803 and having a share capital of EUR 59,059,302 (the "Acquiring Company");

and

2. - Thomas Domenic Chirico, born in Pennsylvania, United States of America, on 31 December 1959; and
- Cedric Bradfer, born in Chambéry, France, on 2 August 1978,

together constituting the entire managing board of Four Seasons I B.V./S.à r.l., a private company with limited liability, with corporate seat in Amsterdam, The Netherlands and its registered office and its place of central administration at 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, registered with the Dutch Trade Register under number: 33134788, not yet registered with Luxembourg register of companies and commerce and having a share capital of EUR 20,827,791 (the "Disappearing Company" and, together with the Acquiring Company, the "Merging Companies");

whereas:

- The Acquiring Company is the sole shareholder of the Disappearing Company.
- The above mentioned companies have the intention to merge pursuant to section XIV of the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the "1915 Law") and Part 7, Book 2 of the Dutch Civil Code in such a way that (i) the Acquiring Company shall acquire all the assets and assume all liabilities of the Disappearing Company by operation of law, (ii) the Disappearing Company shall cease to exist and (in) the Acquiring Company will be the surviving company and shall continue to exist (the "Merger").
- On the Merger applies article 278 and further of the 1915 Law and Chapter 3A "Specific Provisions for cross-border mergers" of Book 2 of the Dutch Civil Code.
- Neither the Acquiring Company nor the Disappearing Company have a supervisory board.
- Neither of the Merging Companies has been dissolved, has been declared bankrupt or is under moratorium of payment.
- All issued shares in the share capital of the Disappearing Company have been fully paid up and with respect to those shares there are no depositary receipts with meeting rights outstanding.
- All issued shares in the share capital of the Disappearing Company are pledged. Adequate safeguards as referred to in article 268 of the 1915 Law have been given to the creditors.
- There are no non-voting shares and no shares not entitled to profits in the issued share capital of the Disappearing Company.
- There are no shares of a specific class and no shares with a specific indication in the issued share capital of the Disappearing Company.
- The shareholders of the Merging Companies have agreed that section 2:328 subsection 1 first sentence and subsection 2 of the Dutch Civil Code will not be applicable.

and do the following

**Common draft terms of the cross-border merger:**

1. The Acquiring Company shall merge pursuant to section XIV of the 1915 Law and Part 7, Book 2 of the Dutch Civil Code, with the Disappearing Company in such way that (i) the Acquiring Company shall acquire all the assets and assume

all liabilities of the above mentioned Disappearing Company by operation of law, (ii) the Disappearing Company shall cease to exist and (iii) the Acquiring Company will be the surviving company and shall continue to exist.

2. The articles of association of the Acquiring Company were established by deed executed on 15 June 2012 before Gerard Lecuit, civil-law notary in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. The present articles of association are attached to this merger proposal as Annex A. The articles of association of the Acquiring Company will not be changed as part of the Merger.

3. There are neither natural persons nor legal entities which, other than as shareholders, have special rights as referred to in section 2:320 in conjunction with section 2:312 subsection 2 under c of the Dutch Civil Code towards the Disappearing Company such as a right to receive a distribution of profits or to acquire shares, as a result of which no rights or compensatory payments as referred to in the above mentioned sections shall have to be granted.

There are no persons having special rights in the Acquiring Company as referred to in article 261 (2) f) of the 1915 Law.

4. Neither the managing directors nor auditors (to the extent appointed) of the Merging Companies nor any third person involved with the Merger, shall obtain any benefit in connection with the Merger.

5. It is intended that Cristina Menendez joins the management board of the Acquiring Company.

6. The date on which the operations of the Disappearing Company will, for accounting purposes, be treated as having been carried out on behalf of the Acquiring Company, is set at 15 November 2013.

7. Since all the issued shares in the share capital of the Disappearing Company are held by the Acquiring Company, no special measure is to be taken in connection with the fact that all the shares in the share capital of the Disappearing Company will be cancelled and that there will no longer be shareholdings in the capital of the Disappearing Company.

8. It is intended that the activities of the Disappearing Company shall be continued by the Acquiring Company in the same way.

9. The Merger has no repercussions on employment.

10. A procedure for determination of arrangements for the involvement of employees in the definition of their rights to participation in the company as referred to in section 2:333k of the Dutch Civil Code is not applicable.

11. The articles of association of the Disappearing Company and of the Acquiring Company do not contain any provisions in respect of the approval of the resolution to merge.

12. The Merger has no impact on the amounts of the goodwill and the distributable reserves in the balance sheet of the Acquiring Company.

13. The valuation of the assets and liabilities which will be transferred to the Acquiring Company resulting from the Merger has been done at book value by using the interim balance sheet account of the Disappearing Company as at 15 November 2013.

14. Creditors of the Acquiring Company may exercise their rights in accordance with Article 268 of the 1915 Law. For further information, please contact the registered office of the Acquiring Company, where more detailed information may be obtained free of charge.

15. The Merger shall take effect and will be effective vis-à-vis third parties from the date of publication in the Memorial of the minutes of the general meeting of the Acquiring Company which approves the Merger.

16. If differences may occur in the explanation of the text due to the translation and if they do, the English text will be decisive.

Annex A: current text of the articles of association of the Acquiring Company

Luxembourg op 18 november 2013.

Acquiring Company

Tom Chirico / Cédric Bradfer

Manager / Manager

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

#### **PROJET COMMUN DE FUSION TRANSFRONTALIÈRE**

Four Seasons Luxembourg S.à r.l. et Four Seasons I B.V./S.à r.l.

Les soussignés:

I. - Tom Domenic Chirico, né en Pennsylvanie, Etats-Unis, le 31 décembre 1959; et

- Cédric Bradfer, né en Chambéry, France, le 2 août 1978,

représentant ensemble le conseil de gérance de Four Seasons Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, étant inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.803 et ayant un capital social de EUR 59.059.302 (la «Société Absorbante»);

et

II. - Tom Domenic Chirico, né en Pennsylvanie, Etats-Unis, le 31 décembre 1959; et

- Cédric Bradfer, né en Chambéry, France, le 2 août 1978,

représentant ensemble le conseil de gérance de Four Seasons I B.V./S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège d'incorporation à Amsterdam, Pays-Bas et son siège social et sa place d'administration centrale au 42-44, avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce néerlandais sous le numéro: 33134788, n'étant pas encore inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et ayant un capital social de EUR 20,827,791 («Société Absorbée» et, ensemble avec la Société Absorbante, les «Sociétés Fusionnantes»),

prenant en considération:

- que la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée;

- que les sociétés sous mentionnées ont l'intention de fusionner conformément aux dispositions de la section XIV de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915») et de la Partie 7 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais, de sorte que (i) la Société Absorbante acquerra de plein droit tous les biens et reprendra toutes les obligations de la Société Absorbée, (ii) la Société Absorbée cessera d'exister et (iii) la Société Absorbante sera la société survivante et continuera d'exister («la Fusion»).

- que la Fusion est régie par les articles 278 et suivants de la Loi de 1915 et le Chapitre 3A «Dispositions Spécifiques aux Fusions Transfrontalières» du Livre 2 du Code Civil Néerlandais, que ni la Société Absorbée ni la Société Absorbante n'ont un conseil de surveillance, aucune des Sociétés Fusionnantes n'a été dissoute, ou été déclarée banqueroute ou est sous un moratoire de paiement;

- que toutes les parts sociales émises par la Société Absorbée ont été entièrement libérées et, qu'en relation avec ces parts sociales, il n'existe aucun titre de dépôt donnant droit à des droits de participer aux assemblées générales.

- que toutes les parts sociales du capital social de la Société Absorbée sont gagées. Des garanties adéquates telles que visées par l'article 268 de la Loi de 1915 ont été données aux créanciers.

- qu'il n'existe aucune part sociale sans droit de vote ni aucune part sociale ne donnant pas droit aux profits dans le capital social de la Société Absorbée.

- qu'il n'existe pas de parts sociales d'une classe spécifique ni de part sociale avec une indication spéciale dans le capital social de la Société Absorbée.

- que les associés des Sociétés Fusionnantes ont accepté que la section 2:238, sous-section 1, première phrase et sous-section 2 du Code Civil Néerlandais ne seront pas applicables.

et de faire le suivant:

### **Projet commun de fusion transfrontalière**

1. La Société Absorbante fusionne conformément aux dispositions de la section XIV de la Loi de 1915 et de la Partie 7 du Livre 2 du Code Civil Néerlandais avec la Société Absorbée de sorte que (i) la Société Absorbante acquerra de plein droit tous les biens et reprendra toutes les obligations de la Société Absorbée, (ii) la Société Absorbée cessera d'exister et (iii) la Société Absorbante sera la société survivante et continuera d'exister («la Fusion»).

2. Les statuts de la Société Absorbante ont été établis par acte notarié signé le 15 juin 2012 par-devant Gérard Lecuit, notaire au Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Les présents statuts sont joints à l'Annexe A de ce projet de fusion. Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés dans le cadre de la Fusion.

3. Aucune personne physique ni aucune personne morale, autre que les associés, ne bénéficie de droits particuliers dans la Société Absorbée auxquels il est fait référence dans la section 2:320 en liaison avec la section 2:312, sous-section 2 c du Code Civil Néerlandais tels que le droit à une distribution de bénéfices ou le droit d'acquérir des parts sociales, suite à quoi aucun droit au paiement compensatoire, auxquels il est fait référence dans les sections sous mentionnées, n'a été octroyé.

Aucune personne ne bénéficie de droits particuliers dans la Société Absorbante, tel que prévus à l'Article 261 (2) f de la Loi de 1915.

4. Ni les gérants ni les réviseurs (dans le cas où un réviseur a été nommé) des Sociétés Fusionnantes ni un tiers impliqué dans la Fusion, n'a droit à un bénéfice en relation avec la Fusion.

5. Il est prévu que Cristina Menendez rejoint le conseil de gérance de la Société Absorbante.

6. La date à laquelle les opérations de la Société Absorbée seront, à des fins comptables, traitées comme étant réalisées au nom et pour le compte de la Société Absorbante est fixée au 15 novembre 2013.

7. Etant donné que toutes les parts sociales dans le capital social de la Société Absorbée sont détenues par la Société Absorbante, aucune mesure spéciale en relation avec l'annulation des parts sociales dans le capital de la Société Absorbée n'est à prendre et il n'y aura plus d'associés au niveau de la Société Absorbée.

8. Il est prévu que les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante au même titre.

9. La Fusion n'aura aucun impact sur l'emploi.

10. Une procédure afin de déterminer les arrangements en relation avec l'implication des employées quant à leurs droits de participer dans la Société telle que visée par l'article 2:233k du Code Civil Néerlandais n'est pas applicable.

11. Les statuts de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ne contiennent aucune disposition relative à l'approbation de fusionner.

12. La Fusion n'aura aucun impact sur les montants du goodwill ni sur les réserves distribuables dans le bilan de la Société Absorbante.

13. L'évaluation des droits et obligations qui vont être transférés à la Société Absorbante suite à la Fusion, a été faite à la valeur comptable sur base d'un bilan intérimaire de la Société Absorbante en date du 15 novembre 2013.

14. Les créanciers de la Société Absorbante peuvent exercer leurs droits conformément à l'article 268 de la Loi de 1915. Pour plus d'informations, veuillez contacter le siège social de la Société Absorbante où de plus amples renseignements peuvent être obtenus gratuitement.

16. La Fusion prendra effet et deviendra effective à l'égard des tiers à partir de la date de publication au Mémorial du procès-verbal de l'assemblée générale de la Société Absorbante approuvant la Fusion.

17. En cas d'une divergence entre le texte anglais et le texte français suite à une erreur de traduction, le texte anglais prévaudra.

Annexe A: présent texte des statuts de la Société Absorbante.

### Annex A

«Four Seasons Luxembourg S.à r.l.»

Société à responsabilité limitée

L-1610 Luxembourg

42-44, avenue de la Gare

Capital social: EUR 59.059.302,-

R.C.S. Luxembourg section B numéro 169.803

Constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 juin 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1903 du 31 juillet 2012.

#### Modification

| Date                 | Notaire      | Publication |
|----------------------|--------------|-------------|
| 15-11-2013 (Refonte) | H. HELLINCKX | C n°        |

**Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Four Seasons Luxembourg S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become Shareholders thereafter. The Company will be governed by the relevant legislation, and in particular by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2. Object.** The object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations and any interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, enterprises or investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes, loans, loan participations, certificates of deposits and any other securities or financial instruments or assets of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio.

The Company may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise and may invest in any way and manage a portfolio of patents or any other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds, notes and debentures or any kind of debt or equity securities.

The Company may lend funds including without limitation resulting from any borrowings of the Company or from the issue of any equity or debt securities of any kind, to its subsidiaries, affiliated companies or any other company or entity it deems fit.

The Company may give guarantees and grant securities to any third party for its own obligations and undertakings as well as for the obligations of any companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit and generally for its own benefit or such entities benefit. The Company may further pledge, transfer or encumber or otherwise create securities over some or all of its assets.

In a general fashion it may grant assistance in any way to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs or any other company or entity it deems fit, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Any of the above is to be understood in the broadest sense and any enumeration is not exhaustive or limiting in any way. The object of the Company includes any transaction or agreement which is entered into by the Company consistent with the foregoing.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its Shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the Manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the Manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager or as the case may be the Board of Managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at fifty-nine million fifty-nine thousand three hundred and two Euro (EUR 59,059,302.-) represented by:

- fifty-seven million five hundred and twenty-five thousand seven hundred and sixty-eight (57,525,768) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Ordinary Shares"); and

- one million five hundred and thirty-three thousand five hundred and thirty-four (1,533,534) mandatory redeemable preferred shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "MRPS").

All the Shares will be issued in registered form and are fully paid up at issuance.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholder(s) adopted in the manner required for amendment of these articles of association, including as to reductions of capital, legal reserve and share premium without a cancellation of Ordinary Shares or MRPS, or through the cancellation of Ordinary Shares or MRPS.

Any payment made by the Shareholder(s) upon an issue of Ordinary Shares in excess of the nominal value of the Ordinary Shares then issued shall be allocated to a related share premium account (the "Ordinary Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the Ordinary Shares. Any payment made by the Shareholder(s) upon an issue of MRPS in excess of the nominal value of the MRPS then issued shall be allocated to a related share premium account (the "MRPS Share Premium Account") and such share premium shall remain attached to the MRPS.

Any share premium not specifically labelled undistributable shall be distributable.

The Shareholder(s) may make additional capital contributions (without a related issue of Shares) in relation to, as the case may be, the Ordinary Shares (the "Ordinary Share Capital Contributions") to be allocated to the Ordinary Share Capital Contributions account, or the MRPS (the "MRPS Capital Contributions") to be allocated to MRPS Capital Contributions account.

The Ordinary Share Premium Account, the MRPS Share Premium Account, the Ordinary Share Capital Contributions and the MRPS Capital Contributions shall be distributable.

All MRPS are issued in the form of shares convertible into Ordinary Shares. MRPS may be converted into Ordinary Shares pursuant to the following terms and conditions:

- notwithstanding the Final Mandatory Redemption Date, the MRPS Holder may at any time before such date, request (in one or several occasions) in writing to convert into Ordinary Shares all or part of the MRPS;

- the MRPS will be converted into the net asset value equivalent of Ordinary Shares (the net asset value of each Ordinary Share being determined by the Board of Managers) equal to the respective MRPS par value, declared and unpaid dividends, attached MRPS Share Premium Account, attached MRPS Capital Contributions and attached MRPS Reserve Account.

No decimal of Shares will be available. The Board of Managers of the Company may (in case of decimals) either round up or round down to the closest appropriate number of Ordinary Shares.

**Art. 6. Shares indivisibility.** Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 7. Transfer of Shares.** In case of a single Shareholder, the Shares held by the single Shareholder are freely transferable to non-shareholders.

In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law.

The transfer of shares will only be binding upon the Company and third parties following a notification to, or acceptance by the Company, as provided in article 1690 of the civil code.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own Shares.

**Art. 8. MRPS.** Each MRPS entitles a MRPS Holder to:

- a fixed preferential and cumulative dividend (the "Fixed Return") at an annual rate of 0.5% over the nominal value of the share capital represented by such MRPS, attached MRPS Share Premium Account (if any), attached MRPS Capital Contributions (if any) and attached MRPS Reserve Account (if any) which shall accrue daily from the Date of Issuance of such MRPS and shall be calculated assuming a year of 360 days; and

- a variable preferential and annual cumulative dividend (the "Variable Return"), which shall accrue daily from the Date of Issuance of such MRPS. The Variable Return shall be equal to the difference between any income realized by the Company (recorded during the relevant financial period of the Company according to Luxembourg GAAP) on each of the Underlying Assets minus (i) any costs directly related to the Underlying assets, (ii) the Fixed Return and (iii) any applicable arm's length Margin (the "Difference") and the Variable Return per MRPS will be the amount of the Difference divided by the total number of outstanding MRPS.

The Fixed Dividend and the Variable Dividend are paid by periodic advances on any day of the year (each a "MRPS Dividend Payment Date") as interim dividends determined in accordance with article 15. The MRPS Holders will only be entitled to dividend payments provided that the Company has sufficient liquid assets available, after each dividend payment is made to cover its current expenses immediately after the payment of the dividend and one of the following three (3) events has occurred:

- (i) the distribution of a dividend payment is approved; or
- (ii) MRPS are retracted by the MRPS holder; or
- (iii) the Company is wound-up.

Should the profits be sufficient to distribute a dividend, in whole or in part, and the Shareholder, or in case of plurality of Shareholders, the General Meeting, decides to make no distribution resolution with respect to such dividend, the amount of the dividend that should have been distributed to the MRPS Holder shall be automatically allocated to a distributable reserve booked in a MRPS reserve account (hereinafter referred to as the "MRPS Reserve Account").

All MRPS are issued in the form of redeemable shares within the meaning of Article 49-8 of the Law on commercial companies. Without prejudice to the conditions set forth in Article 49-8 of the Law, MRPS will be redeemed pursuant to the following terms and conditions:

- If the MRPS are neither converted nor retracted, the MRPS are redeemable on the date falling 5 years from the Date of Issuance (the "Final Mandatory Redemption Date").

- In addition, any MRPS Holder may request in writing that the Company redeem all or part of the MRPS held by it prior to the Final Mandatory Redemption Date (the "Optional Redemption"), in which case the Company shall redeem such MRPS on the requested date, subject only to there being sufficient amounts available for distribution for such redemption (being, for the avoidance of doubt, the MRPS Share Premium Account, the MRPS Reserve Account and MRPS Capital Contributions and other distributable reserves (other than Ordinary Capital Contribution and Ordinary Share Premium Account)).

- The redemption of the MRPS shall be made exclusively by return of the nominal value of the MRPS and using sums available from the MRPS Share Premium Account, MRPS Capital Contributions, MRPS Reserve Account and any other distributable reserves (other than Ordinary Capital Contributions and Ordinary Share Premium Account), if any.

- Redeemed MRPS will be cancelled forthwith after redemption. The redemption price per MRPS will be equal to:

- (a) the nominal value of all outstanding MRPS plus;
- (b) an amount corresponding to the MRPS Share Premium Account plus;
- (c) an amount corresponding to the MRPS Capital Contributions plus;
- (d) an amount corresponding to the MRPS Reserve Account plus;
- (e) all and any declared and unpaid dividends on the MRPS that the holders of MRPS are entitled to receive at the time of the redemption,

divided by the number of the outstanding MRPS at the time of the redemption (the "Redemption Price").

The MRPS Holder(s) entire entitlement to dividends, other distributions and/or redemptions is limited as specified in the present article and provided the amounts required to be paid to the MRPS Holder(s) under the present article have been paid, any distributions, whether by way of interim dividend, dividend or return of contributions or premium, shall be made exclusively to the Ordinary Shareholder.

**Art. 9. Management of the Company.** The Company is managed by one or several Managers who need not be Shareholders.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a Board of Managers (Conseil de Gérance) appointed as a collegiate body by the General Meeting. The Board of Managers may elect a chairman.

The sole Manager or as the case may be the Board of Managers is vested with the broadest powers to manage the business of the Company and to authorise and/or perform all acts of disposal and administration falling within the purposes of the Company. All powers not expressly reserved by the law or by the articles of association to the General Meeting shall be within the competence of the sole Manager or as the case may be the Board of Managers. Vis-à-vis third parties the sole Manager or as the case may be the Board of Managers has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company not reserved by law or the articles of association to the General Meeting or as may be provided herein.

The Managers are appointed and removed from office by a simple majority decision of the General Meeting, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the Managers are appointed for an undetermined period. The Managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one Manager, the Managers constitute a Board of Managers. Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also at any time be held by conference call or similar means only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another Manager without limitation as to the number of proxies which a Manager may accept and vote.

Meetings of the Board of Managers shall be called by the Chairman of the Board of Managers or any vice chairman or any two board members. Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers twenty-four hours (24) at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

The Board of Managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any Manager.

The Company will be bound by the sole signature of the Manager in the case of a sole Manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two Managers.

In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole Manager (if there is only one) or as the case may be the Board of Managers or any two Managers.

**Art. 10. Liability of the Managers.** The Manager(s) is/are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Subject to the exceptions and limitations listed below, every person who is, or has been, a Manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such Manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof.

**Art. 11. Shareholder voting rights.** Each Shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of Shares he owns and may validly act at any meeting of Shareholders through a special proxy.

**Art. 12. Shareholder Meetings.** Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held in Luxembourg including (to the extent permitted by law) meetings initiated in Luxembourg and held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing Shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of Shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of Shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to Shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the General Meeting shall be validly adopted if approved by Shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

In case and as long as the Company has more than 25 Shareholders, an annual general meeting shall be held at the latest on 30 June of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

**Art. 13. Accounting Year.** The accounting year shall begin on 1<sup>st</sup> January of each year and end on 31<sup>st</sup> December of the same year.

**Art. 14. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the Manager or, as the case may be, the Board of Managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 15. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The Shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the Manager, or as the case may be the Board of Managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves and premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a General in accordance with the provisions of the Articles and as set forth hereafter in proportion to their shareholding in the Company.

Except as otherwise provided in Article 8, no distributions may be made to the Ordinary Shareholder(s) unless any amounts due and payable to date under the MRPS (whether on a MRPS Dividend Payment Date, as Fixed Dividend, Variable Dividend or Redemption Price) have been paid. The General Meeting may decide to allocate any amount out of the share premium accounts to the legal reserve account.

**Art. 16. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the General Meeting who will specify their powers and remunerations.

In the event of any liquidation, dissolution or winding up of the Company, after payment of all third party debts and liabilities of the Company or deposit of any funds to that effect, the MRPS Holder(s) will first, and in priority to any entitlement of the Ordinary Shareholder(s), be entitled to the aggregate (or residual, if applicable) Redemption Price as calculated in accordance with article 8.

Holder of Ordinary Shares will then be entitled to the remaining available amount (if any) on a pro rata basis, according to the number of shares held in the Company's capital by the holder of such shares.

**Art. 17. Sole Shareholder.** If, and as long as one Shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the Law; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 18. Applicable law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 19. Definitions.**

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Articles              | means the present articles of association of the Company  |
| Board of Managers     | means the board of managers (conseil de gérance) of the Company (if there is more than one managers and otherwise the sole manager)                     |
| Capital Contributions | means the Ordinary Share Capital Contributions and the MRPS Capital Contributions as defined in article 5   |
| Date of Issuance      | means the date the MRPS have been issued  |
| Financial Assets      | means financial assets (other than shares or similar equity instruments) that provide for interest or other similar returns.                            |
| General Meeting       | means the general meeting of Shareholders of the Company (or as the case may be to the extent permitted by law, written resolution of the Shareholders) |
| Manager               | means a manager (gérant) of the Company   |
| Margin                | means an arm's length margin which shall be determined on the basis of a transfer pricing study which shall be subject to periodic addenda              |

|                      |   |
|----------------------|---|
| MRPS Holder          | means a holder of MRPS  |
| Ordinary Shareholder | means a holder of Ordinary Shares   |
| Shareholder          | means a holder of Shares of the Company   |
| Shares               | means all the Ordinary Shares and MRPS in issue of the Company  |
| Underlying Assets    | means the Financial Assets acquired by the Company or to be acquired and financed by the Company directly or indirectly (further to a contribution in kind or a merger or by the capitalization of outstanding dividends payable) by the proceeds of the issuance of the MRPS, including MRPS Share Premium Account, MRPS Reserve Account and MRPS Capital Contributions, as the case may be, and/or any other financial assets replacing any such financial assets, or purchased or financed with the income or proceeds arising out of such financial assets or of a disposal of all or part of such financial assets |

### Suit la traduction française du texte qui précède:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est formé par la comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite Associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Four Seasons Luxembourg S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par dispositions légales afférentes et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que les présents statuts.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la disposition de participations et de tout intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans d'autres entités, entreprises ou investissements, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que la cession par vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes, des prêts, des participations dans des prêts, certificats de dépôts et toutes autres valeurs mobilières ou instruments financiers ou biens de toute sorte, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La Société peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et peut investir de quelque manière que ce soit et gérer un portefeuille de brevets ou tout autre droit de propriété intellectuelle de toute nature ou origine que ce soit. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations, de notes et de certificats de créance ou toute sorte de dette ou de valeur mobilière.

La Société peut prêter des fonds, y compris sans limitation ceux résultant de tous emprunts de la Société ou de l'émission de tout titre ou dette de toute sorte, à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée.

La Société peut donner des garanties et accorder des sûretés à tout tiers pour ses propres obligations et entreprises ainsi que pour les obligations de toute société ou autre entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel la Société appartient ou toute autre société ou entité qu'elle juge appropriée et généralement pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de cette entité. La Société peut aussi faire saisir, transférer ou s'endetter ou créer autrement des garanties sur quelques-uns ou tous ses biens.

D'une manière générale elle peut prêter assistance de toute manière aux sociétés ou autres entreprises dans lesquelles la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre société ou entreprise que la Société juge appropriée, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Tout ce qui a été mentionné ci-dessus doit être entendu dans le sens le plus large et toute énumération n'est pas exhaustive ou limitant. L'objet de la Société comprend toute transaction ou contrat dans lesquels la Société fit partie conformément avec ce qui a été mentionné ci-dessus.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'Assemblée Générale délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du Gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait

une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social est fixé à cinquante-neuf millions cinquante-neuf mille trois cent deux euros (EUR 59.059.302) représenté par:

- cinquante-sept millions cinq cent vingt-cinq mille sept cent soixante-huit (57.525.768) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); et

- un million cinq cent trente-trois mille cinq cent trente-quatre (1.533.534) parts sociales de préférence rachetables d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les «PSPR»).

Toutes les Parts Sociales seront émises sous forme nominative et seront entièrement libérées lors de l'émission.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts, y compris, en cas de réduction du capital, de la réserve légale et de la prime d'émission sans annulation de Parts Sociales Ordinaires ou de PSPR, ou par l'annulation de Parts Sociales Ordinaires ou de PSPR.

Chaque paiement fait par Mes Associé(s) suite à l'émission de Parts Sociales Ordinaires au-delà de la valeur nominale des Parts Sociales Ordinaires émises sera affecté à un compte primes d'émissions correspondant (le «Compte Prime D'Emission Ordinaire») et telle prime restera attachée aux Parts Sociales Ordinaires. Chaque paiement fait par l'/les Associé(s) suite à l'émission de PSPR au-delà de la valeur nominale des PSPR émises sera affecté à un compte primes d'émissions correspondant (le «Compte Prime D'Emission PSPR») et telle prime restera attachée aux PSPR.

Chaque prime d'émission non spécifiquement dénommée non-distribuable est distribuable.

L'/les Associé(s) peut/peuvent faire des apports additionnels au capital (sans émission de Parts Sociales) en relation, si tel est le cas, aux Parts Sociales Ordinaires (les «Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires») sur le compte Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires, ou aux PSPR (les «Apports Relatifs Aux PSPR») sur le compte Apports Relatifs Aux PSPR.

Le Compte Prime D'Emission Ordinaire, le Compte Prime D'Emission PSPR, les Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et les Apports Relatifs Aux PSPR sont distribuables.

Toutes PSPR sont émises sous forme de parts convertibles en Parts Sociales Ordinaires. Les PSPR peuvent être convertis en Parts Sociales Ordinaires conformément aux termes et conditions suivantes:

- nonobstant la Date Finale Impérative De Rachat, le Propriétaire PRPS peut à tout moment avant cette date, demander (en une ou plusieurs instances) par écrit à convertir en Parts Sociales Ordinaires tout ou qu'une partie des PSPR;

- les PSPR seront convertis en leur équivalent par valeur d'actif nette de Parts Sociales Ordinaires (la valeur d'actif nette de chaque Part Sociale Ordinaire étant déterminée par le Conseil de Gérance) égale à la valeur nominale PSPR applicable, les dividendes déclarés et impayés, le Compte Prime D'Emission PSPR y afférant, les Apports Relatifs Aux PSPR y afférant et le Compte Réserve PSPR y afférant.

Aucune fraction de Part Sociale ne sera disponible. Le Conseil de Gérance de la Société pourra (en cas de fraction) soit arrondir vers le haut ou vers le bas au nombre approprié le plus proche de Parts Sociales Ordinaires.

**Art. 6. Indivisibilité des parts sociales.** Les Parts Sociales sont indivisibles à l'égard de la Société dans la mesure où seul un propriétaire est admis par Part Sociale. Les copropriétaires doivent nommer une seule personne afin de les représenter auprès de la Société.

**Art. 7. Transfert de parts sociales.** En cas d'Associé unique, les Parts Sociales détenues par l'Associé unique sont librement transférables aux non-associés.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales détenues par chaque Associé peuvent être transférées selon les termes et conditions prévus aux articles 189 et 190 de la Loi.

Le transfert de Parts Sociales n'engagera la Société et les tiers uniquement à la suite d'une notification à, ou acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

La Société peut, dans les limites et sous les conditions prévues par la loi, acquérir ses propres Parts Sociales.

**Art. 8. PSPR.** Chaque PSPR donne droit au Propriétaire PSPR à:

- un dividende prioritaire et cumulatif fixe (la «Rémunération Fixe») à un taux annuel de 0.5% au-dessus de la valeur nominale du capital social représenté par ladite PSPR, le Compte Prime D'Emission PSPR (le cas échéant), les Apports Relatifs Aux PSPR (le cas échéant) et le Compte Réserve PSPR (le cas échéant) qui augmente quotidiennement à partir de la Date D'Emission de ladite PSPR et doit être calculé sur base d'une année de 360 jours; et

- un dividende prioritaire et cumulatif annuel variable (la «Rémunération Variable») qui augmente quotidiennement à partir de la Date d'Emission de ces PSPR. La Rémunération Variable est égale à la différence entre tout revenu généré par la Société (comptabilisé durant la période comptable pertinente de la Société selon Luxembourg GAAP) sur chaque Actifs Sous-Jacents moins (i) tout coûts directement relatifs aux Actifs Sous-Jacents, (ii) la Rémunération Fixe et (ni) toute Marge applicable de pleine concurrence (la «Différence») et la Rémunération Variable par PSPR sera égale au montant de la Différence divisé par le nombre total des PSPR émises.

La Rémunération Fixe et la Rémunération Variable sont payées par des avances périodiques à tout jour de l'année (chacune une «Date De Paiement Des Dividendes PSPR») en tant que paiement des dividendes intérimaires conformément à l'article 15. Les Propriétaires PSPR auront seulement droit aux paiements de dividendes que si la Société a des actifs liquides suffisants disponible après chaque paiement de dividende est fait pour couvrir ses frais actuels immédiatement suivant le paiement du dividende et l'occurrence d'un des trois événements suivants:

- la distribution d'un paiement de dividende est approuvée; ou
- les PSPR sont retractés par le Propriétaire PSPR; ou
- la Société est dissoute.

Dans le cas où les profits seraient suffisant pour distribuer un dividende, en totalité ou en partie, et l'Associé, ou dans le cas de plusieurs Associés, l'Assemblée Générale, décide de ne pas faire de distribution en ce qui concerne ce dividende, la somme du dividende qui aurait dû être distribuée au Propriétaire PSPR sera automatiquement allouée à une réserve distribuable enregistrée dans un compte réserve PSPR (ci-après défini comme le «Compte Réserve PSPR»).

Toutes les PSPR sont émises sous forme d'action rachetable dans le sens de l'article 49-8 de la Loi. Sans préjudices aux conditions énoncées dans l'article 49-8 de la Loi, les PSPR seront rachetées conformément aux termes et conditions suivants:

- Si les PSPR ne sont ni converties ni rachetées, les PSPR sont rachetables cinq ans après la Date D'Emission (la «Date Finale Impérative De Rachat»);

- En outre, chaque Propriétaire PSPR peut demander par écrit que la Société rachète toute ou partie des PSPR détenues par elle antérieurement à la Date Finale Impérative De Rachat (le «Rachat Optionnel»), dans ce cas, la Société doit racheter les PSPR à la date requise, à la seule condition qu'il y ait des montants suffisants disponible pour la distribution d'un tel rachat (qui sont, afin d'éviter tout doute, le Compte Prime D'Emission PSPR, le Compte Réserve PSPR et les Apports Relatifs Aux PSPR et les autres réserves distribuables (autre que les Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et le Compte Prime D'Emission Ordinaire));

- Le rachat des PSPR doit être fait exclusivement par remboursement de la valeur nominale des PSPR, et par utilisation des sommes disponibles du Compte Prime D'Emission PSPR, du Compte Réserve PSPR, des Apports Relatifs Aux PSPR et de toute autre réserve distribuable (autre que les Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et le Compte Prime D'Emission Ordinaire), le cas échéant;

- Les PSPR rachetées seront annulées suivant leur rachat. Le prix de rachat par PSPR sera égal à:

- (a) la valeur nominale de toutes les PSPR existantes augmenté;
- (b) d'un montant correspondant au solde du Compte Prime D'Emission PSPR augmenté;
- (c) d'un montant correspondant au solde des Apports Relatifs Aux PSPR augmenté;
- (d) d'un montant correspondant au solde du Compte Réserve PSPR augmenté;
- (e) de tout et tous les dividendes déclarés et non payés relatif aux PSPR que les Propriétaires PSPR auraient droit à recevoir au moment du rachat,

divisé par le nombre de PSPR existantes au jour du rachat (le «Prix De Rachat»).

Le droit du/des Propriétaire(s) PSPR aux dividendes, aux autres distributions et/ou au rachat est limité comme il est indiqué dans le présent article ci-dessus et supposé que les montants à payer au/aux Propriétaire(s) PSPR selon le présent article ont été payés, toute distribution, que ce soit par distribution de dividendes intérimaires ou de retour sur les apports ou la prime doit être faite exclusivement à l'Associé Ordinaire.

**Art. 9. Gérance de la Société.** La Société est administrée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un Conseil de Gérance nommé comme organe collégial par l'Assemblée Générale. Le Conseil de Gérance peut élire un président.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus larges afin de pouvoir gérer l'activité de la Société et d'autoriser et/ou de procéder à tout acte de disposition et d'administration tombant dans l'objet de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Gérant unique ou le cas échéant du Conseil de Gérance. Vis-à-vis des tiers le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance a les pouvoirs les plus étendus afin d'agir pour le compte de la Société en toutes circonstances et de faire, autoriser et approuver tout acte et opération concernant la Société qui ne sont pas réservés par la loi ou par les présents statuts à l'Assemblée Générale ou tel que prévu dans les présents statuts.

Ils sont nommés et révoqués par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les Gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les Gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un Gérant, les Gérants constituent un Conseil de Gérance. Tout Gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les unes avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La

participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les Gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre Gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un Gérant peut accepter et voter.

Les réunions du Conseil de Gérance seront convoquées par le président de Conseil de Gérance ou tout vice-président ou deux membres du conseil. Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance doit être donné aux Gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque Gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance peut aussi, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution. Les résolutions des Gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque Gérant.

La Société sera engagée par la signature du Gérant unique en cas d'un seul Gérant, et dans le cas d'un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux Gérants.

Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant unique (s'il n'y a qu'un seul Gérant) ou le cas échéant par le Conseil de Gérance ou deux des Gérants.

**Art. 10. Responsabilité des Gérants.** Le(s) Gérant(s) n'est/ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils ont responsables de l'exécution de leurs obligations.

Sous réserve des exceptions et limitations énumérées ci-dessous, toute personne qui est, ou qui a été Gérant, dirigeant ou responsable représentant de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par elle en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle elle est impliquée à raison de son mandat présent ou passé de Gérant, dirigeant ou responsable représentant et pour les sommes payées ou contractées par elle dans le cadre de leur règlement.

**Art. 11. Droits de vote des Associés.** Chaque Associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées des Associés par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 12. Assemblées des Associés.** Les décisions des Associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées tenues au Luxembourg, y compris d'assemblées (dans la mesure où c'est permis par la loi) initiées du Luxembourg et tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication permettant aux actionnaires participant à une telle assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une assemblée par un quelconque de ces moyens étant équivalent à la participation en personne à cette assemblée. Toute assemblée des Associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des Associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux Associés à leur adresse contenue dans le registre des Associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux Associés à leurs adresses inscrites dans le registre des Associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'Assemblée Générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représenté, (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des Associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (ni) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les Associés représentant cent pour cent (100%) du capital social émis.

Si et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 Associés, une Assemblée Générale annuelle se tiendra au plus tard le 30 juin de chaque année. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra immédiatement le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 13. Année Sociale.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

**Art. 14. Comptes annuels.** Chaque année, le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance établit les comptes annuels au 31 décembre.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout Associé de Société.

**Art. 15. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les Associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves et prime distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux Associés par décision prise en Assemblée Générale conformément aux dispositions des Statuts et à ce qui est écrit infra en proportion de leur participation dans la Société.

Sauf disposition contraire de l'Article 8 aucune distribution ne peut être faite à/aux Associé(s) Ordinaire(s) à moins que les sommes dues et exigibles à cette date au titre des PSPR (à la Date De Paiement Des Dividendes Des PSPR que ce soit en tant que Retour Fixe, Retour Variable ou Prix De Rachat) ont été payées. L'Assemblée Générale peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

**Art. 16. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non et qui sont nommés par l'Assemblée Générale qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

En cas de liquidation ou dissolution de la Société, après paiement des dettes de la Société vis-à-vis des tiers ou dépôt des fonds suffisants à cet effet, le/les Propriétaire(s) PSPR auront droit premièrement et en priorité à/aux Associé(s) Ordinaire(s), à la totalité (ou à la portion résiduelle, si tel est le cas) du Prix De Rachat calculé selon les dispositions de l'article 8.

Les propriétaires de Parts Ordinaires auront alors droit à la somme disponible restante (le cas échéant) en pro rata, en mesure du nombre de Parts de la Société détenus par le propriétaire de telles Parts.

**Art. 17. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un Associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 18. Loi applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les Associés se réfèrent aux dispositions de la Loi.

**Art. 19. Définitions.**

|                     |   |
|---------------------|---|
| Statuts             | renvoie aux présents statuts de constitution de la Société  |
| Conseil de Gérance  | renvoie au conseil de gérance de la Société (s'il y a plus d'un Gérant et sinon le Gérant unique)   |
| Apport au Capital   | renvoie aux Apports Relatifs Aux Parts Sociales Ordinaires et aux Apports Relatifs Aux PSPR tel qu'indiqué à l'article 7  |
| Date D'Emission     | renvoie à la date où les PSPR ont été émises  |
| Actifs Financiers   | renvoie aux actifs financiers (autres que des parts sociales ou instruments financiers similaires) qui donnent droit à des intérêts ou d'autres retours sur investissement similaires   |
| Assemblée Générale  | renvoie à l'assemblée générale des Associés de la Société (ou le cas échéant et dans les limites fixées par la loi, les résolutions écrites des Associés)   |
| Gérant              | renvoie au gérant de la Société   |
| Marge               | renvoie à une marge de pleine concurrence qui doit être déterminée sur la base d'une évaluation du prix de transfert qui est doit être sujette à des modifications périodiques  |
| Propriétaire PSPR   | renvoie au propriétaire de PSPR   |
| Associé Ordinaire   | renvoie au propriétaire de Parts Sociales Ordinaires  |
| Associé             | renvoie au propriétaire de Parts Sociales de la Société   |
| Parts Sociales      | renvoie à toutes les Parts Sociales, Ordinaire et PSPR, émises par la Société   |
| Actifs Sous-jacents | renvoie aux Actifs Financiers acquis par la Société ou qui vont être acquis et financés par la Société directement ou indirectement (à la suite d'un apport en nature ou une fusion ou par la capitalisation des dividendes payables) par le biais du produit de l'émission des PSPR, y compris le Compte Prime D'Emission PSPR, le Compte Reserve PSPR et l'Apports Relatifs Aux PSPR, si tel est le cas, et/ou tous les autres actifs financiers remplaçant lesdits actifs financiers ou achetés ou financés avec le revenu ou le solde provenant de tels actifs financiers ou d'un acte de disposition de tout ou partie desdits actifs financiers |

En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Luxembourg, le 15 novembre 2013.  
POUR STATUTS COORDONNES  
Henri HELLINCKX  
Notaire

Référence de publication: 2013160732/817.

(130197784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2013.

---

**Melchior CDO I S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.144.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of September,  
Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

- Stichting Melchior CDO I-A, a foundation (Stichting) established under the laws of the Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34144989 and having its registered office at Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, the Netherlands,

hereby represented by Mr Jean-Paul Schmit, employee, professionally residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of a proxy delivered to him, which, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will be annexed to the present deed for the purpose of registration. Such appearing party, represented as mentioned above, has requested the undersigned notary to state that:

I. Melchior CDO I S.A., a public limited company ("société anonyme") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register ("Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg") under the number B 79.144, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the 28<sup>th</sup> November 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 448 of the 15<sup>th</sup> of June 2001 (the "Company"),

II. the capital of the Company is fixed at thirty one thousand euro (EUR 31,000.-) represented by thirty-one (31) shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, fully paid up;

III. the appearing party is the sole shareholder of the Company;

IV. the appearing party has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the Company has ceased;

V. the appearing party, being the sole owner of the shares and liquidator of the Company, declares:

- that all assets have been realised;

- that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid;

- that it irrevocably undertakes to assume and pay in the name and on behalf of the Company any other potential liabilities presently unknown to the Company and therefore not paid to date.

- that it empowers TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 55.728) to: i) to close all bank accounts of the Company that may remain opened and to receive any remaining funds from these bank accounts; ii) file the tax returns of the Company on its behalf with the Luxembourg tax authorities; and, iii) to settle any taxes due or any potential remaining costs of the Company with the funds to receive from Company's bank accounts mentioned under i).

VI. as a result of the above, the liquidation of the Company is to be considered closed;

VII. full discharge is granted to the directors and to the statutory auditor of the Company for the exercise of their mandates;

VIII. the books and documents of the Company shall be kept during a period of five years at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy (Grand Duchy of Luxembourg) or any other address that will be chosen by the shareholder.

IX. Although no confusion of patrimony can be made, neither the assets of dissolved company or the reimbursement to the sole shareholder can be done, before a period of thirty days (article 69 (2) of the law on commercial companies) to be counted from the day of publication of the present deed, and only if no creditor of the Company currently dissolved and liquidated has demanded the creation of security.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of this deed are estimated at approximately eight hundred and fifty Euro (EUR 850.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that on request of the above persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille treize, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

- Stichting Melchior CDO I-A, une fondation régie par le droit néerlandais, enregistrée auprès de la Chambre de Commerce de Amsterdam, sous le numéro 34144989, ayant son siège social à Luna ArenA, Herikerbergweg 238, 1101 CM Amsterdam Zuidoost, Pays-Bas,

représentée par M. Jean-Paul Schmit, salarié, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, sera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme décrite ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. la société Melchior CDO I S.A. une société anonyme constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 79.144, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 28 novembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 448 du 15 juin 2001 (la "Société");

II. le capital social de la Société a été fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trente-et-une (31) actions d'une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune entièrement libérées;

III. la comparante est l'actionnaire unique de la Société;

IV. la comparante a décidé de dissoudre la Société, avec effet immédiat, étant donné que la Société a cessé toute activité;

V. la comparante, étant l'unique actionnaire de la Société et agissant comme liquidatrice de la Société déclare:

- que tous les actifs ont été réalisés;

- que, sous réserve de ce qui suit, tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été entièrement réglés;

- qu'elle déclare irrévocablement assumer et payer au nom et pour le compte de la Société tous éventuels autres passifs actuellement inconnus de la Société et dès lors impayés à cette date;

- qu'elle donne pouvoir à TMF Luxembourg S.A. (R.C.S. Luxembourg B 55.728) de: i) clôturer toutes les comptes bancaires de la société qui pourraient demeurer ouverts et de recevoir les fonds restants sur ces comptes bancaires; ii) déposer les déclarations fiscales de la Société en son nom auprès des autorités fiscales luxembourgeoises; et, iii) de payer tout impôt restant dû ou toute dette éventuelle de la Société qui resterait due avec les fonds reçus des comptes bancaires mentionné sous i).

VI. la liquidation de la Société est dès lors à considérer comme clôturée;

VII. décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire au compte de la Société pour l'exercice de leurs mandats;

VIII. les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy ou à n'importe quelle adresse choisie par l'associé.

IX. Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à, l'actionnaire unique ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication du présent acte et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

*Frais*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces de toutes espèces qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués approximativement à huit cent cinquante euro (EUR 850,-).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même mandataire du comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante connu du notaire instrumentant par ses noms, prénoms usuels, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Schmit, GRETHEN.

141504

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 01 octobre 2013. Relation: LAC/2013/44463.

Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 14 octobre 2013.

Référence de publication: 2013144950/111.

(130176443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 octobre 2013.

---

**Sherwin-Williams Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.057.000,00.**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 148.400.

—  
*Extrait des résolutions de l'associé unique du 15 octobre 2013*

En date du 15 octobre 2013 l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hille-Paul Schut, en tant que gérant B de la Société et ce avec effet au 7 octobre 2013.
- de nommer Giuseppe di Modica, salarié, né le 31 mai 1974 à Enna, Italie, demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg, en tant que gérant B de la Société pour une durée indéterminée, et ce avec effet au 7 octobre 2013.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais comme suit:

*Gérants A:*

- M. Lawrence Jerome Boron
- M. Peter Underation

*Gérants B:*

- ATC Management (Luxembourg) S.à r.l.
- M. Jean Gil Pires
- M. Giuseppe di Modica

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2013.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2013146313/26.

(130178796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2013.

---

**Discovery Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 175.431.

—  
EXTRAIT

Il se dégage de l'acte du 30 septembre 2013, reçu par devant Me Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, acte enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 octobre 2013, LAC/2013/45410, aux droits de 75.- €, en cours de dépôt et d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, de la société à responsabilité limitée «Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.», avec siège social au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, qu'il a été procédé à une augmentation par apport en nature consistant en l'apport de 100% des parts sociales de la société «Discovery Luxembourg 1 S.à r.l.» détenues par l'associée unique «Discovery Foreign Holdings, Inc.».

Suite à cet apport, il en résulte donc que la société «Discovery Luxembourg Holdings 2 S.à r.l.» est l'associée unique de la société «Discovery Luxembourg 1 S.à r.l.».

Luxembourg, le 21 octobre 2013.

Pour extrait conforme

Martine SCHAEFFER

*Notaire*

Référence de publication: 2013146637/20.

(130179490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 octobre 2013.

---